

Le ministère de la Santé dissipe les inquiétudes

Le vaccin antigrippal bientôt dans les officines



Lire page 3

Le Maroc condamne vigoureusement la poursuite de la publication des caricatures du Prophète



La liberté d'expression ne saurait, sous aucun motif, justifier la provocation insultante et l'offense injurieuse de la religion musulmane

Page 2

Soutiens sans réserves au Plan d'autonomie au Sahara devant la IV^{ème} commission de l'ONU



Pages 4-5

Les filières arboricoles phares se préparent à de bonnes récoltes



Hausse notable des exportations du secteur agricole et agroalimentaire en août

Page 10

Les Berkani décrochent le Graal

La RSB rejoint le cercle fermé des clubs marocains sacrés sur le plan continental



Page 22

Le Maroc condamne vigoureusement la poursuite de la publication des caricatures du Prophète

La liberté d'expression ne saurait, sous aucun motif, justifier la provocation insultante et l'offense injurieuse de la religion musulmane

Actualité



Le Maroc a condamné vigoureusement, dimanche, la poursuite de la publication des caricatures outrageuses à l'islam et au Prophète Sidna Mohamed.

Un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à

l'étranger indique que le Maroc dénonce ces actes qui reflètent l'immaturation de leurs auteurs, et réaffirme que la liberté des uns s'arrête là où commencent la liberté et les croyances des autres.

La liberté d'expression ne saurait, sous aucun motif, justifier la provocation insultante et l'offense injurieuse de

la religion musulmane qui compte plus de deux milliards de fidèles dans le monde, souligne le communiqué.

Autant qu'il condamne toutes les violences obscurantistes et barbares prétendument perpétrées au nom de l'islam, le Maroc s'élève contre ces provocations injurieuses des sacralités de la religion musulmane, relève la

même source.

Le Royaume, à l'instar des autres pays arabes et musulmans, appelle à cesser d'attiser le ressentiment et à faire preuve de discernement et de respect de l'altérité, comme prérequis du vivre-ensemble et du dialogue serein et salutaire des religions, conclut le communiqué.

Plaidoyer pour la diffusion de la culture des modes alternatifs de règlement des conflits

Les participants à une session de formation, tenue les 24 et 25 octobre à Asilah, ont plaidé pour la diffusion de la culture du recours aux modes alternatifs de règlement des conflits.

Les recommandations qui ont sanctionné cette session de formation sur "les avantages des modes alternatifs de règlement des conflits", organisée par la Fondation du Forum d'Asilah et l'Ordre international d'arbitrage et des sciences juridiques, ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts déployés par les autorités compétentes et les représentants des acteurs de la société civile pour diffuser la culture des modes alternatifs, et d'organiser des conférences, des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation au profit de la société civile.

Les participants ont, dans ce cadre, affirmé que la médiation et l'arbitrage constituent des mécanismes qui visent à

régler les litiges entre les personnes physiques et morales, appelant à généraliser les modes alternatifs et à encourager la résolution à l'amiable des conflits entre les composantes de la société civile.

Ils ont, à cet égard, plaidé pour la concertation des efforts de tous les acteurs, en l'occurrence les cadres du ministère de la Justice, des tribunaux et de ceux qui travaillent dans le domaine de la médiation et de l'arbitrage, pour former des médiateurs et des arbitres qualifiés pour régler les litiges, s'ouvrir sur les expériences internationales pionnières dans ce domaine, renforcer la confiance du citoyen dans la médiation et l'arbitrage, et appeler à activer la procédure de médiation.

Les spécialistes qui ont participé à cette session ont, par ailleurs, appelé à institutionnaliser la médiation en matière de sa pratique, en particulier dans le domaine social et familial, instaurer l'obli-

gation du recours à la médiation dans certains cas avant de passer devant le tribunal, aménager un espace approprié pour la médiation en dehors des tribunaux et à inclure l'exigence du recours à la médiation et l'arbitrage dans les contrats comme mode de résolution des litiges.

Ils ont aussi recommandé d'institutionnaliser la médiation familiale, et ce dans le cadre de la consécration de la volonté Royale visant à promouvoir cette démarche et à déployer des ressources humaines qualifiées pour résoudre les conflits, outre l'implication effective de toutes les instances de la société civile, gouvernementales ou non gouvernementales, et des citoyens, dans le renforcement du rôle des modes alternatifs dans la résolution des conflits.

Cette session de formation, qui a connu la participation de diplômés, d'étudiants et de chercheurs dans le do-

maine juridique, s'est assignée pour objectifs de promouvoir la diffusion de la culture des modes alternatifs et de mettre en exergue leur rôle dans la résolution des conflits d'une manière rapide, efficace et flexible, et leurs répercussions positives sur la réduction de la pression sur le système judiciaire, compte tenu de la longueur des procédures contentieuses et du grand nombre de litiges existants.

Il convient de souligner que cette session intervient dans le sillage de l'approbation le 5 mars dernier par le gouvernement du projet de loi n°95-17 sur l'arbitrage et la médiation conventionnelle, qui, en plus de constituer un texte juridique à part entière, totalement séparé du Code de procédure civile, qui, jusqu'à présent, organise l'arbitrage et la médiation conventionnelle, apporte plusieurs amendements pour s'adapter aux nouvelles tendances du commerce international.

Le vaccin antigrippal bientôt dans les officines



« Nous n'avons encore rien reçu. Il faut attendre L'hajja », c'est la réponse que Fatima, 63 ans, reçoit ces jours-ci chaque fois qu'elle va chercher le vaccin antigrippal auprès de la pharmacie du quartier. « Je suis diabétique et hypertendue. Et j'ai l'habitude de me faire vacciner chaque début d'octobre comme me l'a conseillé mon médecin. Cette fois-ci, je ne comprends pas ce qui se passe, pourquoi il n'y a pas de vaccins dans les officines ? », s'est-elle demandée. Pourtant, Fatima n'est pas la seule à s'interroger sur le retard relatif au lancement de la campagne de vaccination, beaucoup d'autres sont dans son cas. Ils se demandent s'il y a un problème d'approvisionnement ou de distribution des vaccins.

Des interrogations et des inquiétudes que le ministère de la Santé estime infondées puisque le lancement des opérations de vaccination antigrippale et de promotion de celle-ci seront lancées cette semaine tout en précisant que le vaccin sera disponible en pharmacie et en grandes quantités pour ceux qui souhaitent se faire vacciner. Cette année, la campagne de vaccination ciblera, en priorité, les femmes enceintes, les personnes âgées et ayant des pathologies chroniques. Certaines sources médiatiques ont rapporté que les ramédistes âgés de 65 ans et souffrant de maladies graves bénéficieront gratuitement du vaccin fourni par le département de la santé.

Mais une question s'impose : le ministère de tutelle arrivera-t-il à convaincre les Marocains de se faire vacciner contre la grippe ? En effet, seule une infime partie de la popu-

lation répond présent aux campagnes de vaccination lancées par l'Etat et que seules 500.000 doses de vaccin sont administrées chaque année, selon des statistiques de l'Institut Pasteur. Souvent, l'Etat se trouve avec plus d'une dizaine de millions de vaccins sur les bras faute de gens qui veulent se faire vacciner.

Pire, le taux de couverture vaccinale de



Le ministère de la Santé dissipe les inquiétudes

la population à risque reste insuffisant chez les adolescents et les adultes. Les taux de morbidité et de mortalité par les maladies que la vaccination prévient chez les adultes sont élevés, en particulier parmi les populations à haut risque en raison de leur état de santé. Selon des statistiques qui datent de 2010, ce taux ne dépasse pas les 1,5 à 2%; un taux jugé largement inférieur aux 75% exigés par l'OMS comme objectif à atteindre en 2010.

Une grande majorité de la population refuse de se faire vacciner sous prétexte que le vaccin surcharge et affaiblit le système immunitaire ou encore qu'il est susceptible de lui inoculer d'autres maladies. Mais la réticence n'est pas l'apanage du seul citoyen lambda, elle est aussi le fait des médecins et des cadres professionnels.

Une situation des plus compliquées puisqu'au Maroc, les chiffres concernant la grippe font défaut. Les statistiques relatives à la population touchée chaque année, aux cas hospitalisés, au nombre de décès et au coût économique engendré par cette maladie manquent cruellement.

Pour plusieurs chercheurs marocains, la grippe saisonnière reste une maladie sous-estimée par rapport à sa dangerosité et à sa prise en charge par la santé publique alors qu'elle est extrêmement contagieuse et potentiellement grave puisqu'elle peut représenter un risque sérieux de complications et mettre la vie en danger. Certains d'entre eux vont plus loin. Ils estiment que cette maladie ne semble pas être la priorité du ministère de la Santé ni de l'opinion publique alors que la vaccination annuelle reste la meilleure pro-

tection contre la grippe puisqu'elle induit une réponse immunitaire permettant à l'organisme de développer les anticorps nécessaires pour éviter l'infection et la contamination de l'entourage familial, scolaire ou professionnel.

A noter, cependant, que le vaccin contre la grippe protège uniquement contre les virus qui causent l'influenza, souvent appelée grippe et non contre les autres virus et encore moins contre les bactéries qui causent le rhume. En effet, il existe de nombreux agents infectieux qui sont responsables de la « fausse grippe » qu'il faut distinguer de la vraie.

Le vaccin diminue le risque d'infection de 70% chez les jeunes et de 50% chez les personnes âgées. En cas de complication, il diminue de 56% les infections respiratoires, de 50% le risque d'hospitalisation et de 68% celui du décès. Sans oublier qu'il réduit de 43% les jours d'absentéisme pour cause de maladie des voies respiratoires supérieures chez un adulte actif sain.

La séroprotection d'un vaccin n'est obtenue que 2 à 3 semaines après l'administration de la dose vaccinale. Il s'agit là d'un temps nécessaire pour l'organisme pour la production d'AC antiviral grippal.

Néanmoins, l'immunité diminue progressivement après la vaccination. Sa durée varie entre 6 et 12 mois et devient faible après 1 an. La vaccination reste contre-indiquée en cas d'allergie à l'un des composants du vaccin (allergie aux œufs, à la néomycine) et elle doit être remise à plus tard si la maladie est fébrile ou aiguë.

Hassan Bentaleb

Soutiens sans réserves au Plan d'autonomie au Sahara devant la IV^{ème} commission de l'ONU



La Dominique, Sainte-Lucie et Antigua-et-Barbuda ont réaffirmé, devant la quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, leur soutien au processus politique des tables rondes sur la question du Sahara marocain et à l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc comme solution à ce différend régional.

"Ma délégation apporte son plein appui à l'initiative marocaine d'autonomie, qui est une proposition sérieuse et crédible", a affirmé, vendredi devant la Commission, l'ambassadrice représentante

permanente de la Dominique à l'ONU, Loreen Bannis-Roberts.

L'ambassadrice s'est félicitée à cet égard de la tenue de deux tables rondes, en 2018 et 2019, avec la participation de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et du "polisario", notant que l'accord exprimé par les quatre participants pour se réunir pour une troisième table ronde, dans le même format et avec les mêmes participants, est "un pas en avant très positif dans le processus politique".

Cela est en effet conforme à la demande faite par le Conseil de sécurité aux quatre participants de rester engagés pendant toute la durée du processus politique dans un esprit de réalisme et de compromis pour assurer une issue positive, a-t-elle rappelé.

Et d'ajouter que la Dominique se félicite de l'adoption de la résolution 2494 du Conseil de sécurité, le 30 octobre 2019, qui appelle à une solution politique réaliste, pragmatique et durable basée sur le compromis à ce différend régional.

"Cette résolution appuie pleinement le processus des tables rondes et ma délégation prie le prochain Envoyé personnel du Secrétaire général de poursuivre ce processus entamé par l'ancien Envoyé personnel, M. Horst Köhler", a souligné Bannis-Roberts.

Elle s'est également félicitée de la participation des représentants élus du Sahara marocain aux séminaires régionaux du C24, estimant que la participation des élus

du Sahara marocain aux deux tables rondes de Genève dans le cadre du processus politique est "une étape importante qui leur permet d'être pleinement impliqués à la fois dans la vie quotidienne sur le terrain et dans le processus politique".

L'ambassadrice a toutefois déclaré que son pays reste "préoccupé par la situation des populations dans les camps de Tindouf", soulignant l'impérieuse nécessité de procéder à leur enregistrement conformément au droit international humanitaire, au mandat du Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, aux recommandations du Secrétaire général de l'ONU et à l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité depuis 2011, y compris la résolution 2494".

"La Dominique est convaincue que la résolution de ce différend régional contribuera à renforcer la stabilité et la sécurité dans la région sahélo-saharienne, qui est actuellement confrontée à des menaces sécuritaires considérables et croissantes, liées au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée et aux trafics de tout genre", a-t-elle conclu.

De son côté, l'ambassadeur représentant permanent de Sainte-Lucie à l'ONU, Cosmos Richardson, a réitéré devant la quatrième Commission la position de son pays en faveur d'une solution politique de compromis au différend régional sur le Sahara marocain.

L'ambassadeur de Sainte-Lucie a tenu, en outre, à saluer l'engagement du Maroc

en vue d'une résolution de ce différend, "comme en témoignent les différentes initiatives entreprises par le Royaume, notamment en matière de lutte contre la pandémie de la Covid-19".

Pour sa part, l'ambassadeur représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda à l'ONU, Walton Webson, a exprimé "le soutien indéfectible" de son pays au processus politique en cours, appuyé par le Conseil de sécurité depuis 2007 et visant à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, fondée sur le compromis au différend régional sur le Sahara marocain, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, y compris la 2494.

Pour sa part, l'Union des Comores a également réitéré, vendredi devant la quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, son soutien à la marocanité du Sahara et à l'initiative d'autonomie comme solution définitive à ce différend régional artificiel.

L'Union des Comores exprime "comme à l'accoutumée la position qui a toujours été la sienne concernant la situation au Sahara marocain", a déclaré l'ambassadeur chargé d'affaires de l'Union des Comores à l'ONU, Ahmed Abdallah, affirmant que son pays est convaincu que l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc «est la solution de compromis conforme au droit international, à la Charte des Nations unies et aux résolutions pertinentes de l'Assem- ➤➤



Dominique
Une proposition sérieuse et crédible

►► blée générale et du Conseil de sécurité».

L'Union des Comores, a poursuivi le diplomate, soutient le processus politique en cours, tenu sous les auspices exclusifs du Secrétaire général des Nations unies, sur la base des 16 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis 2007 afin de parvenir à "une solution politique, mutuellement acceptable et négociée au différend régional sur le Sahara marocain".

Il a ajouté que son pays se félicite également de la tenue de deux tables rondes entre l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et le Polisario, et de l'accord de tous les participants de se réunir lors d'une troisième table ronde, dans le même format.

M. Abdallah a en outre mis en exergue la demande du Conseil de sécurité aux quatre participants, notamment dans la résolution 2494, de rester engagés, en faisant preuve de réalisme et d'esprit de compromis, tout au long de la durée du processus politique de sorte qu'il aboutisse.

A cet égard, il a renouvelé le soutien de son pays aux dispositions de la résolution 2494 qui ont permis d'établir le processus des tables rondes en tant que seule voie pour parvenir à cette solution politique, appelant le prochain Envoyé personnel du Secrétaire général de reprendre là où l'ancien Envoyé personnel, Horst Köhler s'est arrêté.

Le fait de «parvenir à une solution politique de ce différend de longue date et à une coopération renforcée entre les Etats membres de l'Union du Maghreb arabe contribuerait à la stabilité et à la sécurité dans la région du Sahel, comme le réaffirment les résolutions 2414, 2440, 2468 et 2494 notamment», a dit le diplomate comorien.

Il a également salué les investissements du Maroc dans le Sahara dans le cadre du modèle de développement des provinces du Sud lancé en 2015 pour "améliorer le niveau de vie de la population de cette région et l'autonomiser en bénéficiant des ressources dont elle dispose", rappelant que son pays a ouvert une représentation consulaire à Laâyoune «ce qui montre la volonté d'ouverture de cette région».

Tenant compte du contexte sanitaire mondial, le diplomate comorien a salué également les efforts et les réalisations du Maroc dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 au Sahara.

«A ce titre, nous souhaiterions exprimer notre gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui dans un élan de solidarité, a octroyé une aide en matériel mé-

dical et en médicaments à plusieurs pays africains dont l'Union des Comores», a rappelé le diplomate.

Il s'est aussi félicité de la participation ces dernières années de "représentants élus du Sahara marocain aux séminaires et aux réunions du C24 ainsi que leur participation aux deux tables rondes de Ge-

"Le Royaume du Maroc frère a contribué avec sérieux et bonne foi aux efforts fournis sous l'égide des Nations unies pour aboutir à une solution durable à la question du Sahara marocain, et nous réaffirmons la position de notre pays soutenant et appuyant l'initiative d'autonomie présentée par le Royaume du Maroc frère, qui constitue un choix constructif visant à aboutir à une solution juste et réaliste", a déclaré, devant la Commission, l'ambassadeur représentant permanent de l'Arabie Saoudite à l'ONU, Abdallah Al-Mouallimi.

L'ambassadeur a aussi tenu à saluer les efforts du Secrétaire général des Nations-Unies "visant la reprise des négociations politiques relatives à la question du Sahara marocain, conformément aux paramètres établis par le Conseil de sécurité depuis 2007, notamment la résolution 2468 du 30 avril 2019 qui appelle à une solution politique, réaliste et durable à la question du Sahara basée sur le compromis".

L'Arabie Saoudite s'est également félicitée de la tenue des deux tables-rondes de Genève qui ont réuni le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario, tout en soulignant l'importance du réalisme et de l'esprit de compromis entre l'ensemble des parties concernées, en ce sens que toute solution à ce différend ne peut intervenir que dans une atmosphère marquée par le calme et l'apaisement. L'ambassadeur a également insisté sur le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume.

M. Al-Mouallimi a, de même, salué les efforts consentis par le Maroc visant à réaliser le développement socio-économique dans la région du Sahara marocain, se félicitant à cet égard du programme de développement lancé en 2015 par le Royaume et la consécration d'une enveloppe de huit milliards de dollars pour l'amélioration du niveau de vie des populations du Sahara tout en leur permettant de bénéficier des ressources de la région.

Il a, de même, salué les réalisations importantes du Maroc dans le domaine des droits de l'Homme et son interaction avec les mécanismes internationaux des droits de l'Homme, ainsi que le rôle des commissions régionales du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) à Laâyoune et Dakhla, dont l'action a été saluée par le Conseil de sécurité dans l'ensemble de ses résolutions, y compris la 2468.

Idem pour les Emirats Arabes Unis qui ont réitéré, vendredi devant la qua-

trième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, leur soutien à la marocanité du Sahara et à l'intégrité territoriale du Royaume.

"Mon pays réitère sa position sur la question du Sahara marocain, en ce sens que mon pays soutient l'initiative d'autonomie présentée par le Royaume du Maroc en 2007 et qualifiée par le Conseil de sécurité de sérieuse et crédible", a déclaré le représentant de l'Etat des Emirats Arabes Unis, devant la Commission.

Et de souligner que l'initiative marocaine d'autonomie "représente une solution importante conforme à la Charte des Nations unies et aux résolutions de cette organisation, tout en préservant l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc".

Il a également salué "les efforts inlassables du Royaume du Maroc pour amé-



Arabie Saoudite
*Un choix constructif
visant à aboutir
à une solution juste
et réaliste*

nève, dans le cadre du processus politique", tout en mettant en avant le renforcement du rôle des commissions régionales du Conseil national des droits de l'Homme à Laâyoune et Dakhla et de la coopération bilatérale avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme.

M. Abdallah a en outre tenu à exprimer la préoccupation de l'Union des Comores quant à la situation des populations des camps de Tindouf. «Il est urgent et hautement nécessaire de procéder à leur enregistrement, conformément au droit international humanitaire, au mandat du HCR, aux recommandations du Secrétaire général des Nations unies et de toutes les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2011, y compris la résolution 2494», a-t-il insisté.

L'Arabie Saoudite a, elle aussi, réaffirmé, vendredi devant la quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, son soutien de longue date à la marocanité du Sahara et à l'initiative d'autonomie présentée par le Royaume, qui constitue "un choix constructif visant à aboutir à une solution juste et réaliste" à ce différend régional.



Emirats Arabes Unis
*Une solution conforme
à la Charte des Nations
unies et aux résolutions
de cette organisation*

liorer les conditions de vie des habitants du Sahara marocain, surtout dans le contexte de la pandémie de Covid-19".

Le diplomate émirati a, de même, salué la tenue des deux tables rondes sur la question du Sahara marocain en 2018 et 2019, et appelé à poursuivre le soutien du processus politique lancé en 2007, sous l'égide exclusive du Secrétaire général de l'ONU et de son Représentant personnel.



Comores
*La solution de
compromis conforme au
droit international*





Nouveaux records de contaminations en France et en Italie



L'Italie ou encore la France ont enregistré dimanche de nouveaux records de contaminations au coronavirus dans une Europe qui tanguait face à la deuxième vague de la pandémie, contraignant à de nouveaux tours de vis, comme en Espagne avec l'instauration du couvre-feu.

Au niveau mondial, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé dimanche avoir enregistré samedi un nouveau record mondial de contaminations par le coronavirus pour la troisième journée consécutive, l'hémisphère Nord étant particulièrement touché. Selon les statistiques mondiales de l'OMS, 465.319 cas ont été confirmés samedi, contre 449.720 vendredi et 437.247 jeudi.

Face à une situation sanitaire jugée "extrême", le Premier ministre espagnol Pedro Sanchez a annoncé dimanche l'instauration d'un état d'urgence sanitaire jusqu'à début mai, et d'un couvre-feu dans tout le pays de 23H00 à 6H00, à l'exception des îles Canaries. Il s'agit du deuxième état d'urgence décrété en Espagne, après celui instauré en mars pour contrer la première vague de la pandémie et qui avait duré jusqu'en juin. Ce pays a franchi cette semaine le cap du million de cas de Covid-19 et fait face à une recrudescence en apparence incontrôlable de la pandémie. Le nombre des morts est proche des 35.000.

"Restons chez nous autant que possible

(...) Plus nous restons à la maison, plus nous sommes protégés et plus les autres le sont", a lancé le Premier ministre.

Aux Etats-Unis, le chef de cabinet de Donald Trump à la Maison Blanche a estimé que les Etats-Unis n'allaient "pas contrôler la pandémie". "Voilà ce que nous allons faire. Nous n'allons pas contrôler la pandémie, nous allons contrôler le fait qu'on puisse avoir des vaccins, des traitements et d'autres moyens d'atténuer" la maladie, a dit Mark Meadows.

"Ce n'était pas une erreur de Meadows", a dénoncé le candidat démocrate à la présidentielle, Joe Biden dans un communiqué : "C'était un constat honnête de la stratégie du président Trump depuis le début de la crise: agiter le drapeau blanc de la défaite".

Le couvre-feu a déjà été instauré dans plusieurs pays européens, dont une partie de la France, où là aussi, l'épidémie a battu un nouveau record avec 52.010 nouveaux cas en 24 heures pour un total de 34.761 morts depuis le début de l'épidémie.

En Italie, trois régions l'ont adopté ces derniers jours, celles de Rome (Latium), Milan (Lombardie) et Naples (Campanie). Au moins deux autres, le Piémont et la Sicile, leur emboîteront le pas dans la semaine. Car la pandémie ne faiblit pas dans le premier pays européen à avoir été durement touché au printemps. Avant un nouveau record de contaminations annoncé

dimanche - 21.273 nouveaux cas en 24 heures, pour un total de plus de 525.000 cas et 37.000 morts - le gouvernement avait dû serrer à nouveau la vis.

Cinémas, théâtres, salles de gym et piscines sont fermés depuis lundi et jusqu'au 24 novembre. Les bars et les restaurants devront cesser de servir après 18H00, et 75% des classes dans les lycées et universités se tiendront en ligne. "L'objectif est clair : garder la courbe de contagion sous contrôle, car c'est le seul moyen de pouvoir gérer la pandémie sans être submergés", a expliqué dimanche le Premier ministre Giuseppe Conte.

Des mesures néanmoins pas toujours bien acceptées. Dans la nuit de samedi à dimanche, des dizaines de manifestants d'extrême droite protestant contre le couvre-feu ont affronté des policiers dans le centre historique de Rome. "Cela va nous détruire", a réagi Augusto d'Alfonsi, propriétaire d'un restaurant familial de poissons, le Torricella, à Rome. "Nous avons déjà perdu 50% de notre clientèle cette année. Sans aide gouvernementale, nous sommes finis", assure-t-il à l'AFP.

En Allemagne aussi, plusieurs centaines de policiers se sont déployés dimanche à Berlin pour mettre fin à une manifestation contre les restrictions anticoronavirus.

En Belgique, les autorités bruxelloises ont décidé d'avancer à 22H00 le couvre-feu imposé dans le pays.

Les magasins fermeront à 20H00 et les activités culturelles et sportives sont interdites depuis lundi.

En Suisse, les hôpitaux universitaires de Genève ont lancé un appel aux étudiants en médecine et au personnel médical récemment retraité pour qu'ils viennent aider à soigner les cas de Covid-19, dont ils redoutent qu'ils soient "beaucoup plus nombreux" qu'au printemps.

Plusieurs pays de l'Est, où la situation se dégrade également, ont imposé samedi de nouvelles mesures.

Tout le territoire de la Pologne est passé en "zone rouge", synonyme de nombreuses restrictions.

En Bulgarie, le Premier ministre Boïko Borissov a annoncé dimanche avoir été testé positif au nouveau coronavirus, en pleine résurgence de la pandémie.

Et en Chine, où le coronavirus a été signalé officiellement pour la première fois fin décembre avant de se propager dans le monde entier, les autorités ont entamé une nouvelle campagne de dépistage massif dans le Nord-Ouest du pays où 137 cas ont été détectés. Les tests, qui ont commencé samedi soir, concernent 4,75 millions d'habitants dans et autour de la ville de Kachgar.

Au Brésil, l'ex-star du football Ronaldo, 40 ans, ballon d'or 2005, a annoncé dimanche avoir été testé positif à la Covid-19, mais a assuré être "asymptomatique".

Arménie et Azerbaïdjan s'engagent à nouveau sur une trêve à Washington

L'Arménie et l'Azerbaïdjan, dont les précédentes trêves sont restées lettre morte, se sont de nouveau engagés à respecter à partir de lundi un "cessez-le-feu humanitaire" dans le conflit au Nagorny Karabakh, après des négociations à Washington. "Le cessez-le-feu humanitaire est entré en vigueur à 08H00 locales (04H00 GMT) le 26 octobre", affirment les deux pays dans une déclaration conjointe publiée dimanche avec les Etats-Unis.

En campagne pour sa réélection, le président américain Donald Trump avait promis peu avant de "résoudre" ce conflit rallumé par la reprise des hostilités, le 27 septembre, dans cette région montagneuse de l'Azerbaïdjan contrôlée par des séparatistes arméniens soutenus par Erevan.

Les Arméniens "sont des gens incroyables, ils se battent comme des diables", a lancé le candidat républicain, en retard dans les sondages à neuf jours de l'élection du 3 novembre, lors d'un meeting dans l'Etat du New Hampshire. "Vous savez quoi? On va aboutir à quelque chose", a-t-il encore dit à la foule.

"Les problèmes qu'ils ont, les morts, les combats et tout le reste, on va résoudre ça, ça va être facile", a-t-il assuré, sans plus de précisions, pour vanter ses talents diplomatiques.

Le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo avait reçu vendredi, séparément, ses homologues azerbaïdjanais Djejhoun Baïramov et arménien Zohrab Mnatsakanian, mais sans rencontre à trois. Mais les tractations se sont poursuivies en coulisses dans la capitale des Etats-Unis.

Le vice-secrétaire d'Etat Stephen Biegun a ainsi rencontré samedi les deux ministres, tandis que le conseiller de Donald Trump à la sécurité nationale, Robert O'Brien, s'entretenait au téléphone avec le Premier ministre armé-



nien Nikol Pachinian et le président azerbaïdjanais Ilham Aliev.

Dimanche matin, Robert O'Brien avait d'ailleurs fait état de progrès. "A la demande du président, nous avons passé tout le week-end" à "tenter de faire conclure la paix à l'Arménie et l'Azerbaïdjan", avait-il dit sur la chaîne CBS. "L'Arménie a accepté un cessez-le-feu. L'Azerbaïdjan pas encore. Nous tentons de les convaincre de le faire", avait-il ajouté. Les deux pays s'accusent mutuellement

d'avoir visé la population civile depuis le début des hostilités.

Ce n'est pas la première fois qu'ils s'engagent en faveur d'une trêve. La déclaration conjointe souligne d'ailleurs que les deux ministres "ont réaffirmé l'engagement de leurs pays à mettre en œuvre et respecter le cessez-le-feu humanitaire conclu à Moscou le 10 octobre et confirmé dans une déclaration publiée à Paris le 17 octobre". Mais cette trêve humanitaire a rapidement volé en éclats.

Washington fait partie, avec la France et la Russie, du Groupe de Minsk formé de longue date par l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour être le principal médiateur dans ce conflit. Le président français Emmanuel Macron avait lui-même poursuivi jeudi ses efforts diplomatiques pour un cessez-le-feu au Nagorny Karabakh en recevant le président arménien Armen Sarkisian, après avoir parlé au téléphone avec Nikol Pachinian et Ilham Aliev.

La Turquie assure avoir condamné dès le 17 octobre l'assassinat de Samuel Paty



L'ambassadeur de Turquie en France a bien présenté ses condoléances après l'assassinat du professeur Samuel Paty, contrairement à ce qu'affirment les autorités françaises, a assuré dimanche le ministre

turc des Affaires étrangères.

Samedi, la présidence française a déploré "l'absence de messages de condoléances et de soutien du président turc après l'assassinat de Samuel Paty". Dans un communiqué dif-

fusé dimanche, le ministère turc des Affaires étrangères déclare que "la Turquie, qui lutte depuis des années contre toutes les sortes de terreur et de violences, a été attristée par le meurtre de Samuel Paty". Cette tristesse a été

exprimée par son premier représentant en France, l'ambassadeur Ismail Hakki Musa, ajoute-t-il.

Dans un tweet paru le 17 octobre, le diplomate a écrit, en français : "Horrié par le meurtre atroce d'un professeur à Conflans-Sainte-Honorine. Rien ne peut justifier cela. Mes condoléances à ses proches", rappelle le ministère.

Samedi, le président français Emmanuel Macron a répliqué aux attaques de son homologue turc Recep Tayyip Erdogan et a rappelé à Paris l'ambassadeur de France, un acte diplomatique rare. La présidence française a dénoncé les propos "inacceptables" du chef de l'Etat turc - qui avait mis en question "la santé mentale" d'Emmanuel Macron en raison de son attitude envers les musulmans.

Le chef de la diplomatie française Jean-Yves Le Drian a dénoncé de la part de la Turquie "une volonté d'attiser la haine" contre la France et son président.

Recep Tayyip Erdogan a de nouveau attaqué dimanche son homologue français, réitérant ses doutes sur sa santé mentale. Dans un discours télévisé à Malatya, une ville d'Anatolie (est), le chef de l'Etat turc a accusé M. Macron d'être "obsédé par Erdogan jour et nuit". "C'est un cas et, en conséquence, il a vraiment besoin de subir des examens (mentaux)", a-t-il ajouté.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

AIDE	PLEIN LA LAMPE	COMPLICE	HORS CIRCUIT	COCAÏNE	LE MÊME CHOISIE	LAMPADAIRE	LUTTEUR DE SUMO	SECONDE
						IMPRESIONNÉE		
COUVRE DE FLEURS FÉLICITÉ				PIERRE FINE BLEUE		FEMME FATALE		
							EN CROATE	
CUIVRE			PASSAGE EN BIAIS			CITÉ LEGENDAIRE	NON-DIT	
POMMIER CANNELLE					À L'ENVERS: GROUPE DE PRESSION			
POLLIE À GORGE				ARRIVÉ	FIN DE COURSE		NOTE	
			À L'ENVERS: LIQUIDA			RAYON EXPRIME LE REGRET		RÉPUIT EN POUDRE
STÉRILET DOGME					SYMBOLE DE L'HELIUM		LETTRES DE BACH	PORTEURS DE CHARGE
		MUST	DARE-DARE				C'EST LA VIE COLÈRE	
GRECQUE EN ATTENTE			FORME D'ÊTRE		PIÈCE DE HARNAIS			
			VENU AU MONDE		PIÈCE DE MARBRE		LETTRES DE NAPLES	
NOUVEAU	TRACE				ENZYME		CONNU	

Solution mots flechés d'hier

FAÏTE	A	OISEAU ROYAL	SECOURS TELLURIQUE	FLANCHE	C	ADVERSAIRE	R	LETTRES DE BORDIL	EN	TRANSE	E	ÉVALUÉ				
CLAN	C	A	S	T	E	PORTEURS DE CHARGE	I	O	N	S	IMPRESIONNÉE					
FEMME AIMÉE	M	I	E	S	A	C	A	G	E	D	E	V	A	S	T	E
BOULIER	E	G	I	D	E	QUARTIER DE CAEN	A	P	A	R	T	I	P			
PLANTE HERBACE	L	S	ENLÈVE	LE CALIFE NÉON	A	L	I	P	S	S	E	S	M			
AND	N	E	M	O	N	E	G	I	E	R	A	T				
ROND	E	ÉLIMA	E	T	E	GAGE	P	A	R	I	E					
SOU	S	A	I	S	A	I	O	A	I	O	APPROUVÉ	LARGUER				
CARRÉ	S	U	S	A	M	I	T	A	S							
FRANCO	F	R	A	N	C	O	N	E	I	G	E					
ENZYME	A	FIN DE VERBE	E	R	S	Y	M	B	O	L	E	R				
A	S	E	A	R	A	I	G	N	E							
EN GUERRE	E	R	C	A	N	E	P	O	L	L	I	E				

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmouméin Warrach

Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Éditions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Célérier
- 2- Remâchées
- 3- Pomme - Morceaux de terre compacte
- 4- Passeriforme - Fatigué
- 5- Nourriture de fine bouche - Boisson
- 6- A un défaut de taille - Abréviation de commerce
- 7- Longueur jaune - Lentille
- 8- Divertissements
- 9- A rendre - Parfumée
- 10- Arceaux de cordage - Souvent unique

VERTICALEMENT

- 1- Abus de soldats de Louis XIV
- 2- Localisa - Cloison
- 3- Ont des chances d'être Jaunes
- 4- Fin de forme - Porte charge
- 5- Oncle bien injuste - Attachas
- 6- Souci d'électricien
- 7- Forme inusitée d'ester - Ville serbe
- 8- Précis - Arrête
- 9- Ecluse - Personnel
- 10- Auteurs d'ouvrages en prose

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	E	P	H	E	M	E	R	I	D	E
2	P	A	I	X		V	A	N		T
3	I	R	E		N	I		E	V	A
4	D	O	R	M	I	T	I	F		I
5	E	L		U		E	N	F	I	N
6	M	E	T		G	R	O	I	N	
7	I		R	A	I	A		C	I	L
8	Q	U	A	N	D		C	A	T	I
9	U	N	I	T	E	S		C	I	E
10	E	S	T	E		U	S	E	E	S

Grilles de sudoku

Facile

	1		7			6		8
2			1					9
		7		2	5		3	4
1	5					7	9	
		2				4		
	6	9					5	2
3	7		4	9		2		
5					6			7
8		1			3		4	

Moyen

	7	8		2				
2	4					8	7	
9			8		7			
5	6	1		3			8	
		2				1		
	9			6		4	3	2
			3		4			9
	1	9					4	8
				5		6	1	

Difficile

				9		5	1	
3				2	7			
	7	3	4					
5	1				6			
	2			9		8		
		9			5		7	
			3	6	9			
	2	8					3	
4	7	9						

Expert

		3		1			7	
	9	5	8					
	1		9	3				
3								5
	7	2				8	6	
1								2
				4	1		9	
					2	6	5	
	8			5		4		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	2	9	4	5	7	6	8	3
4	6	3	1	2	8	7	9	5
5	7	8	9	6	3	2	1	4
3	5	7	2	9	1	4	6	8
9	4	1	7	8	6	3	5	2
2	8	6	3	4	5	1	7	9
7	1	5	8	3	2	9	4	6
6	3	4	5	1	9	8	2	7
8	9	2	6	7	4	5	3	1

Moyen

2	5	1	9	4	6	3	8	7
7	9	3	2	8	5	1	4	6
8	6	4	3	7	1	2	5	9
4	2	7	8	5	9	6	1	3
3	1	5	6	2	7	8	9	4
6	8	9	1	3	4	7	2	5
5	4	2	7	6	8	9	3	1
9	3	6	4	1	2	5	7	8
1	7	8	5	9	3	4	6	2

Difficile

1	6	9	2	3	7	5	8	4
2	4	8	5	9	6	3	1	7
5	3	7	8	4	1	6	2	9
8	7	1	6	5	4	2	9	3
4	5	2	9	8	3	7	6	1
6	9	3	1	7	2	4	5	8
3	1	5	4	6	8	9	7	2
9	2	4	7	1	5	8	3	6
7	8	6	3	2	9	1	4	5

Expert

3	6	9	7	4	1	2	8	5
2	7	4	8	3	5	1	9	6
5	1	8	6	9	2	3	4	7
7	2	5	1	8	6	9	3	4
9	8	3	2	7	4	6	5	1
6	4	1	3	5	9	8	7	2
4	5	6	9	2	3	7	1	8
1	9	7	5	6	8	4	2	3
8	3	2	4	1	7	5	6	9

L'ONMT mobilise les professionnels autour des enjeux de la reprise

L'Office national marocain du tourisme (ONMT) organise aujourd'hui les Tourism Marketing Days, un concept novateur réunissant l'ensemble des professionnels du tourisme autour des questions stratégiques du secteur, dans ce contexte inédit, a annoncé l'Office dans un communiqué.

La seconde édition de cet événement B2B adopte cette année un format particulier en semi-présentiel, précise le communiqué, notant qu'une partie des intervenants sera présente en plateau, avec un public qui pourra assister aux échanges.

Une autre partie prendra part à l'événement en vidéoconférence, alors que d'autres participants assisteront à l'événement en distanciel et auront la possibilité de poser leurs questions aux intervenants, fait savoir la même source, ajoutant que "la technologie sera ainsi mise au service de ce besoin de se réunir pour mener une réflexion efficiente afin de préparer la reprise", rapporte la MAP.

Le directeur général de l'ONMT, Adel El Fakir, a souligné que cet "événement revêt une importance toute particulière dans le contexte actuel, puisqu'il va nous permettre de plancher ensemble sur les meilleures pratiques et stratégies afin d'outiller l'ensemble des opérateurs du secteur".

"Chacun pourra, à son niveau, élaborer sa feuille de route d'un point de vue commercial et marketing pour préparer la reprise, en toute connaissance de l'évolution de la demande au niveau des marchés émetteurs de touristes", a-t-il dit.

Cette conférence va se dérouler en présence des équipes de l'ONMT, ainsi que de celles du ministère de tutelle, de la Confédération nationale du tourisme et de Royal Air Maroc, avec des interventions de la ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Economie sociale, Nadia Fettah Alaoui, et du PDG de la RAM, Abdelhamid Addou.

La réflexion sera enrichie par la participation d'éminents experts, marocains et étrangers, qui apporteront leurs points de vue sur la question.

Dotée d'un programme riche, cette deuxième édition des Tourism Marketing Days rassemble ainsi les décideurs et l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du secteur autour d'un mot d'ordre "Agir, reconquérir, maintenir", conclut le communiqué.

Les filières arboricoles phares se préparent à de bonnes récoltes



La production des filières arboricoles phares s'annonce bonne. C'est ce qu'a annoncé récemment la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Malgré une conjoncture climatique difficile en 2020, conjuguée à la crise sanitaire de COVID-19, «la production des agrumes devrait progresser de 29% et celle des olives de 14%», a-t-elle indiqué dans sa note de conjoncture du mois d'octobre (N°284).

L'autre bonne nouvelle concerne la campagne phoenico-cicole 2020-21. A en croire la DEPF dont les prévisions se basent sur les premières estimations du Département de l'Agriculture, elle s'annonce très encourageante. Ce qui augure d'une production record des dattes, en hausse de 4%, a-t-elle estimé.

S'agissant de la production prévisionnelle des pommes, la DEPF estime en revanche qu'elle devrait connaître un retrait de 14%, en raison principalement des tempêtes de grêle qu'ont connues la région de Fès-Meknès et la province de Midelt, a-t-elle expliqué.

Dans sa note de conjoncture, la Direction des études et des prévisions financières rappelle qu'au titre de la campagne agricole 2020/2021, le Département de l'Agriculture a mis en place un

programme d'assolement des principales cultures d'automne.

Lequel programme tient compte de la situation des disponibilités en ressources hydriques et de l'évolution des conditions climatiques de la saison d'automne et concerne les semences céréalières, les céréales, les légumineuses alimentaires, les cultures fourragères, les cultures sucrières et maraichères au niveau de toutes les régions agricoles du Royaume, a fait savoir la DEPF de même source.

En ce qui concerne les cultures maraichères, il est précisé que «le dit-programme vise, d'une part, à assurer un approvisionnement normal du marché intérieur et, d'autre part, à répondre à l'accroissement des exportations des produits maraichers, et ce pour

garantir l'équilibre entre l'offre et la demande en ces produits», a souligné la DEPF dans sa note.

Selon les économistes de ce département, les ventes à l'étranger du secteur agricole et agroalimentaire ont atteint 39,8 milliards. Elles ont ainsi accusé une baisse de 2,6% à fin août 2020, après un recul de 4,7% enregistré un mois plus tôt.

Soulignons que «cette décélération du rythme baissier a bénéficié d'une croissance à deux chiffres qui s'est nourrie d'une bonne tenue tant des expéditions de l'industrie alimentaire (+30,8%) que de celles des produits d'agriculture, sylviculture et chasse (+46,5%)», selon les explications de la DEPF relevant qu'au terme des huit premiers mois de l'année en cours, ces dernières ont progressé de 0,9% contre une baisse de celles des produits de l'industrie alimentaire de 3,3%.

Lors de son passage devant la Chambre des représentants, le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Aziz Akhannouch, a déclaré que la valeur des exportations des produits alimentaires agricoles s'est élevée à 39,5 milliards de dirhams (MMDH) pour la campagne agricole 2019-2020, soit une hausse de 8% par rapport à l'année 2018.

A cette occasion, le ministre a

annoncé que le volume des exportations des fruits rouges frais a atteint environ 89 mille tonnes, soit une hausse de 22% par rapport à la saison 2018-2019.

Comme le rapporte la MAP, les exportations d'agrumes devraient enregistrer de nouveaux horizons sur les marchés mondiaux, eu égard à l'offre relativement limitée des principaux concurrents du Royaume.

Plus globalement, rappelés que la nouvelle stratégie agricole figure parmi les axes prioritaires du projet de loi de Finances au titre de l'année 2021 (PLF-2021). Selon la note de présentation du PLF-2021, l'année 2021 sera marquée par la réalisation des principaux projets relevant du programme d'action agricole, dans le but de promouvoir le secteur.

En effet, ces projets portent en particulier sur l'irrigation et l'aménagement de l'espace agricole à travers, notamment le Programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEDI), selon la MAP.

La même source précise également que ce programme sera réalisé à travers le développement des filières de production animale et végétale, par la mise en œuvre de la nouvelle vision de développement de l'agriculture solidaire, le soutien à l'investissement privé et le renforcement des chaînes de valeurs agroalimentaires.

Alain Bouithy



Hausse notable des exportations du secteur agricole et agroalimentaire en août

Hausse des émissions de titres de créance en 2019

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) fait ressortir un volume global des émissions de titres de créance qui s'est apprécié de 31% au titre de l'année 2019. Les émissions de titres de créance ont augmenté pour atteindre 88 milliards de dirhams (MMDH), contre 67 MMDH en 2018, a précisé l'AMMC dans son rapport annuel de 2019. Le segment des opérations obligataires a connu une hausse de 16% des montants levés à près de 26 MMDH en 2019, tandis que les émissions de titres de créances négociables (TCN) ont marqué un bond de 39% pour atteindre 62 milliards de dirhams,

contre 45 milliards en 2018. Au cours de l'exercice 2019, le volume des autres opérations financières traitées a augmenté très fortement en passant de 560 millions (MDH) à 3,8 MMDH, révèle la même source, soulignant que cette hausse est principalement attribuable au programme de rachat d'actions de la Banque centrale populaire qui porte sur un montant maximal de 3,2 MMDH.

Le montant des opérations de groupes étrangers réservées à leurs salariés a atteint 363 MDH, en hausse de 31% par rapport à 2018, a ajouté l'AMMC.

Repli de la production de l'énergie électrique à fin août

La production de l'énergie électrique au niveau national s'est repliée de 6% à fin août 2020, après un retrait de 7,9% à fin juin 2020 et une hausse de 23,4% un an auparavant, indique la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Cette évolution recouvre une baisse de la production privée de 4,5%, de celle de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) de 11,4% et des projets de la loi 13-09 de 4%, légèrement atténuée par un renforcement de l'apport des tiers nationaux de 62,9%, précise la DEPF dans sa note de conjoncture d'octobre 2020.

De son côté, le volume de l'énergie importée continue sa décélération à fin août 2020, affichant une hausse de 55,5%, après +76,6% au terme du premier semestre 2020 et -88,8% il y a une année, compte tenu d'un retrait du volume de l'énergie

nette appelée de 2,4% (après -4% et +5% respectivement), relève la même source.

Quant à la consommation de l'énergie électrique, elle a enregistré une accélération courant le mois d'août 2020 à +3,1%, après +0,5% au mois précédent, nourrie du renforcement des ventes de l'énergie de très haute, haute et moyenne tension adressée aux abonnés autres que les distributeurs de 9,2% (après une évolution négative entre les mois d'avril et juillet) et de celles adressées aux ménages de 6,1%.

Au total, la consommation de l'énergie électrique s'est améliorée de 1,8% courant les deux premiers mois du troisième trimestre 2020, portant la baisse de cette consommation à -3,1% à fin août 2020, après -4,9% au terme du premier semestre 2020 et +0,7% à fin août 2019.

Le Maroc, un important marché pour Emirates

Le Royaume du Maroc représente un marché important pour Emirates sur le continent africain, a affirmé le directeur général de la compagnie au Maroc, Rashed Al Fajeer.

“Le Maroc est un marché important pour Emirates en Afrique. La reprise de nos vols réguliers vers Casablanca témoigne de notre confiance dans cette destination et

dans son fort potentiel de croissance, ainsi que notre engagement total à contribuer au développement du tourisme et du commerce dans le Royaume”, a souligné M. Al Fajeer dans une interview accordée à la MAP.

La compagnie a, en effet, repris officiellement, depuis le 18 septembre dernier, ses services passagers, à raison de trois vols hebdomadaires, vers Casablanca, a rappelé M. Al Fajeer, faisant état d'une demande croissante pour la liaison Casablanca-Dubaï et une forte dynamique de l'activité de fret depuis la métropole.

Abordant la place de l'Afrique dans la stratégie d'Emirates, M. Al Fajeer a qualifié le continent d'une “grande success story” pour la compagnie, réitérant son engagement à assurer des liaisons stratégiques entre l'Afrique et les marchés émergents d'Asie, du Moyen-Orient et d'Australie.

“Nous avons œuvré pour que notre réseau retrouve ses niveaux d'avant-crise. En effet, depuis début octobre, nous desservons 20 destinations en Afrique, ce qui représente 90% de notre réseau africain d'avant Covid. Bien entendu,



nous poursuivons nos efforts pour rétablir la fréquence de nos vols dans le continent et nous avons observé dans ce sens des signes encourageants d'une demande croissante vers ces destinations”, a-t-il relevé, formant le souhait que le nombre de vols vers l'Afrique augmente dans les prochains mois afin d'offrir aux passagers d'Emirates une plus grande flexibilité et la possibilité de voyager vers un grand nombre de destinations internationales via le hub de Dubaï.

Par ailleurs, le DG d'Emirates Maroc a estimé qu'il faudra près de deux ans afin que la compagnie regagne la pleine capacité de son réseau telle qu'elle a été en 2019. “J'espère que d'ici là, de nombreux pays auraient entièrement ouvert leurs frontières et assoupli les conditions d'entrée et que leurs économies retrouveraient leur normalité.

Emirates exploitera ainsi pleinement son réseau et, espérons-le, avec autant de succès qu'aupara-

van”, a dit M. Al Fajeer. “Nous sommes pleinement engagés pour revenir prochainement aux niveaux d'avant la pandémie, au fur et à mesure que d'autres aéroports et villes rouvriront”, a-t-il souligné, ajoutant que la compagnie travaille en étroite collaboration avec les autorités internationales et locales pour reprendre progressivement et de manière responsable les activités de transport de passagers afin de répondre à la demande, tout en plaçant la santé et la sécurité de ses



Il faudra près de deux ans à la compagnie pour regagner la pleine capacité de son réseau en Afrique

La crise de la Covid-19 implique une réorientation stratégique de l'industrie textile marocaine à long terme



L'ampleur inédite de Covid-19 a fait plainer le spectre de la démondialisation et implique une réorientation stratégique de l'industrie marocaine à long terme (LT), notamment vers la production de masques et

d'équipements de protection, comme ce fut le cas en avril dernier, estime l'Institut marocain d'intelligence stratégique (IMIS).

Le secteur du textile pourrait exploiter les différents accords de libre-échange et de

coopération conclus par le Royaume ainsi que des négociations entamées dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), pour se positionner dans une chaîne de valeur régionale entre l'Afrique et l'Europe, indique l'IMIS dans une analyse stratégique traitant l'impact engendré par la pandémie de Covid-19 sur la chaîne de valeur du textile et de l'habillement au Maroc, rapporte la MAP.

Déjà fragilisés par la forte baisse des exportations notamment due à la concurrence chinoise et turque depuis 2016, le textile marocain a été doublement affecté par cette crise sanitaire, à savoir la perturbation des chaînes d'approvisionnement et l'annulation de plusieurs commandes de grands clients européens, relève l'analyse.

Le Maroc devra ainsi faire preuve d'anticipation et d'adaptabilité, identifier ses avantages compétitifs pour les années à venir et repenser son intégration horizontale, en investissant aussi bien dans une po-

litique de recherche et développement (R&D) proactive, que dans le design, le Big data ou la distribution moderne.

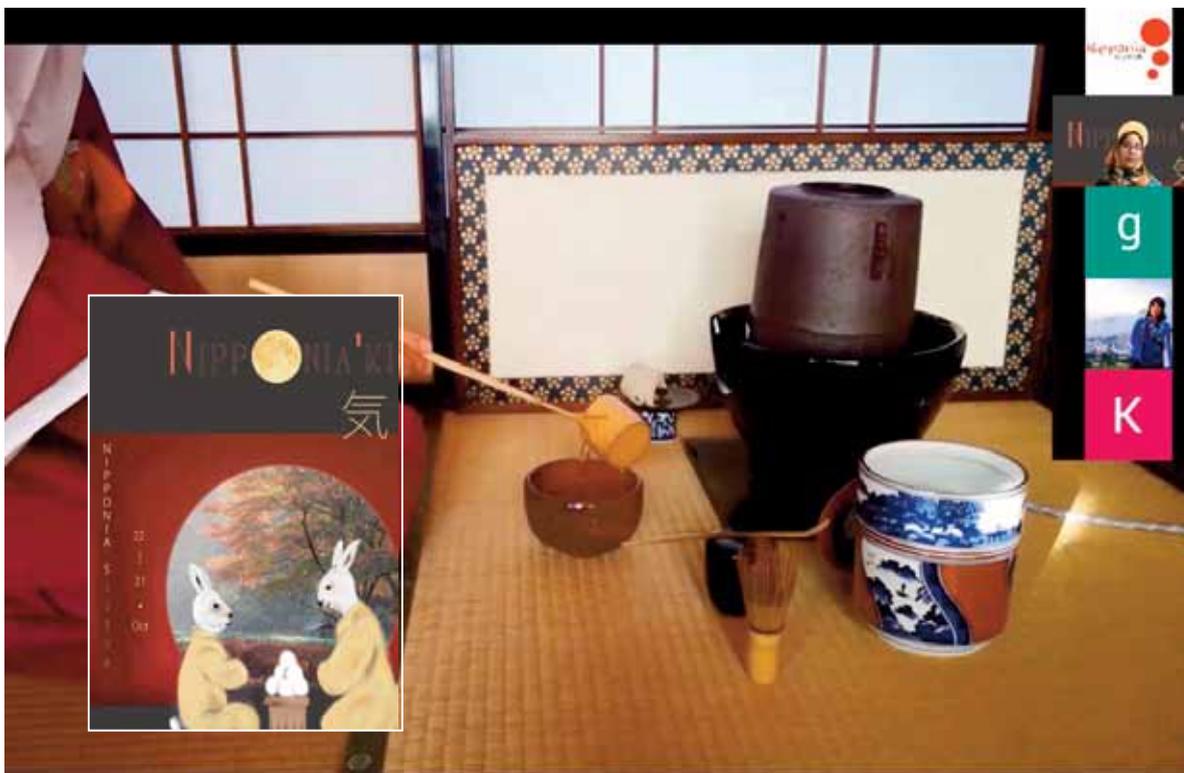
Elaborée par Nabil Boubrahimi, professeur d'économie et expert auprès de l'IMIS, cette analyse examine les voies à emprunter pour contenir la forte perturbation des systèmes productifs mondiaux et livre quelques clés pour réussir le repositionnement du secteur dans les chaînes de valeur post-Covid.

Intitulée “La chaîne de valeur du textile-habillement marocain à l'épreuve du choc Covid-19”, l'étude explore les actions à envisager pour capter les opportunités du secteur en exploitant les nouveaux avantages compétitifs du Royaume.

L'IMIS est un think-tank généraliste consacré à l'étude des enjeux stratégiques du Maroc. L'Institut publie des ouvrages de référence sur le pays, dont “Un chemin marocain : 1999-2019 parcours d'un Royaume en transformation”, “Le Maroc stratégique”, ou “Une ambition marocaine”.

Le Festival Nipponia'Ki, un pont culturel entre le Maroc et le Japon

Jusqu'au 31 octobre sur l'application Zoom



Entre le Maroc et le Japon, le soleil est comme un trait d'union. Mais la relation qui lie le pays du Soleil Levant et celui du soleil couchant n'est pas uniquement une affaire d'astres et d'atmosphères lumineuses. C'est bien plus que cela. Depuis la fin des années 50, les deux pays entretiennent des relations bilatérales solides, diplomatiques et commerciales, notamment en matière de pêche maritime et dans le secteur de l'automobile. Mais pas que. Culturellement, il y a eu aussi des étincelles. Mais si les Nippons sont fascinés par l'exotisme de la culture et des us et coutumes marocains, l'inverse n'est pas totalement vrai. En réalité, la culture japonaise a eu un impact bien au-delà de la fascination sur le peuple marocain. Elle s'est immiscée dans les recoins de notre quotidien.

A la télévision marocaine, les meilleurs dessins animés étaient d'origine japonaise, basés sur de célèbres mangas. Les «Captain Majed» (Captain Tsubasa de son vrai nom) et autre «Al Namiro Al Mokanaa» ont bercé la jeunesse marocaine sur plusieurs générations. Aujourd'hui, ils ont été remplacés par «One Piece» et «Naruto», entre autres. Mais la passion demeure la même. Comme c'est le cas avec cette culture de vivre symbolisée par le sport et notamment les arts martiaux. Le karaté, le judo ou encore l'aïkido ont la part belle dans les salles de sport du pays. Bref, vous

l'aurez compris, les Marocains raffolent de la culture japonaise sous toutes ses coutures, à tel point que cela s'est transformé en normalité. Mais il y a comme un hic. La culture japonaise est bien trop vaste pour être cantonnée à des dessins animés, des arts martiaux, ou encore un art culinaire exquis.

Pour s'en persuader, il suffit d'assister au Festival «Nipponia'KI» qui se déroule en ce moment même (du 22 au 31 octobre) par le biais de l'application Zoom. Une édition particulière à plus d'un égard que l'on doit à Nipponia, l'espace culturel japonais de l'École nationale d'architecture (ENA). Le festival automnal fête ses dix ans et entend plus que jamais faire rayonner la culture japonaise et réunir ses adeptes. Et surtout créer des liens culturels et d'échange avec le Japon. Car comme l'avait si bien fait remarquer il y a quelques années Tsuneo Kurokawa, ambassadeur du Japon au Maroc «plus les Marocains iront à la découverte du Japon, plus le Japon se rapprochera du Maroc».

C'est justement la vocation de Nipponia à travers donc son Festival Nipponia'KI. Un événement où vous partez à la découverte d'un univers enchanté où se mêlent calligraphie japonaise, haïku (art de la poésie japonaise), origami et l'art du manga (bande dessinée). Et ce n'est pas tout. Après la séance inaugurale jeudi soir, consacrée à fêter les 10 ans du festi-

val, celle de vendredi était dédiée à la sublime cérémonie du thé, présentée sous toutes ses coutures par Hafsa Rifki, la fondatrice de Nipponia et ses acolytes. Un moment de partage privilégié, à la fois beau et apaisant, à l'image de la séance de dimanche soir destinée à présenter l'automne japonais, une saison chérie au pays du Soleil Levant. Une réussite dont la programmation n'a pas été de tout repos, sous une forme inédite mais d'avenir.

Car si organiser le Festival Nipponia'KI à distance présente à n'en pas douter des challenges techniques et numériques, cela offre plusieurs avantages. «D'habitude notre capacité d'accueil est limitée, vu l'espace et le matériel dont nous disposons. Certes, quand le festival se déroulait à Rabat, on collaborait ponctuellement avec d'autres structures dans différentes villes/pays. Mais c'était coûteux et cela prenait beaucoup de temps à mettre en place», nous confie Hafsa Rifki. Puis d'ajouter : «Là c'est beaucoup plus accessible. On partage notre passion avec un plus large public».

En somme, si la crise sanitaire a chamboulé bien des plans comme le rappelle notre interlocutrice «le jour où le confinement avait été annoncé, en mars dernier, on était sur le point de commencer notre «Spring week», événement annuel où la famille Nipponia fête pendant une semaine le

printemps avec ses membres autour d'ateliers diversifiés. Tout était prêt, mais on a dû reprogrammer, en attendant que la situation s'améliore», il n'en reste pas moins que le confinement a permis à Nipponia d'ouvrir les yeux sur les potentialités d'organiser des événements à distance. A tel point que dans le futur «on aimerait garder un format hybride pour organiser nos activités et le Festival Nipponia'KI», annonce Hafsa Rifki, spécialiste en origami, entre autres expressions artistiques.

Pourvu que ça dure diront les plus passionnés. Et ils ne s'y trompent pas. Car malheureusement, excepté Nipponia, les événements en rapport avec la culture japonaise se font de plus en plus rares au Maroc. Les cours de japonais dispensés dans les universités marocaines par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) sont à conjuguer au passé. Or, ils étaient un creuset pour l'émulation et l'organisation d'événements culturels.

D'après nos informations, le Japon considère que son engagement culturel et social au Maroc n'a plus lieu d'être comme avant. D'autres pays en auraient plus besoin. Peut-être. Mais une chose est sûre, heureusement que des événements comme Nipponia'KI existent pour ne pas faire du soleil l'unique lien entre les deux pays.

Chady Chaabi

Bouillon de culture

Giacometti

Le sculpteur suisse Alberto Giacometti va-t-il égaler Pablo Picasso et devenir, mardi, le deuxième artiste avec quatre œuvres au-delà du seuil symbolique des 100 millions de dollars ? Hypothèse plausible, mais le prix final de la sculpture vendue chez Sotheby's pourrait rester secret.

La maison d'enchères a choisi un format hybride, dit sous pli cacheté (sealed bid), pour proposer "Grande femme I" (2,68 m), qui fait partie d'une série comprenant les plus grandes sculptures, en taille, de l'œuvre du Parisien d'adoption. Concrètement, il s'agit d'enchères à l'aveugle, lors desquelles chaque collectionneur intéressé ne peut proposer qu'un prix, inconnu de tous jusqu'à la fin de la vente, et forcément supérieur ou égale à 90 millions de dollars.

Contrairement à une vente à enchères classique, Sotheby's ne révélera pas le prix d'acquisition, seul l'acheteur étant en mesure de le dévoiler. Il se pourrait donc que le montant demeure secret.



La mauvaise expérience de Tarek Boudali avec la police française

Le comédien et réalisateur Tarek Boudali était l'invité de l'ancien animateur de NRJ et de CStar Guillaume Pley, et du youtubeur belge Jimmy Labeau, dans leur talk show diffusé chaque semaine à 18h sur Youtube, Le QG. L'un des membres historiques de "La bande à Fifi" aux côtés notamment de son ami Philippe Lacheau, venait promouvoir son deuxième film en tant que réalisateur, 30 jours max, en salles depuis le 14 octobre. Dans cette comédie, Tarek Boudali incarne le personnage de Rayane, un jeune flic trouillard et maladroit, souvent moqué par ses collègues policiers. Jusqu'à ce qu'il apprenne qu'il n'a plus que trente jours à vivre, et décide de prouver à tous qu'il a la veine d'un héros. Pour parfaire son rôle de flic, l'interprète de Kader dans la série courte En famille, s'est invité dans les rangs de la police et a vécu pendant le tournage une situation très étonnante, comme il le confiait récemment à nos

confrères de TV Mag.

Revenant justement sur le sujet de la police avec leur invité, les deux présentateurs lui ont demandé s'il lui était arrivé, par le passé, d'avoir maille à partir avec les forces de l'ordre. La réponse de ce célibataire endurci ne s'est pas fait attendre : "Une fois, il y a très très longtemps. J'ai grandi dans une cité (à Boulogne-Billancourt, ndlr) et j'ai emménagé quelques temps après à côté, à 150 mètres de ma cité. Un soir, c'était l'hiver, je devais récupérer un truc chez mes parents parce que je venais vraiment d'emménager. (...) Je passe par le parking de ma cité (...), à peine j'ouvre la porte du parking, je vois plein de fumée partout. (...) Une ombre passe devant moi, au loin, une deuxième ombre passe, s'arrête, se tourne vers moi et je vois que c'est un flic, un mec de la BAC (Brigade anti-criminalité, ndlr). Il sort son taser et me dit 'ne bouge plus ! Je lève les mains, me dis que c'est pas grave,

qu'il va se rendre compte qu'il se trompe de personne, mais non, il me dit 'à terre !', je me mets à terre (...), il me dit 'les mains dans le dos' (...) et là, il me met les menottes ! Une dizaine de policiers en uniforme viennent. (...) Je dis 'vous vous trompez de personne, j'ai rien fait' (...) J'ai eu peur, je me voyais dix ans en taule, une erreur judiciaire, je me suis dit 'c'est fini !' "

Finalement, deux policiers se rendent compte de la méprise mais c'est alors qu'ils entendent dans le talkie que l'homme qu'ils recherchent a été repéré un peu plus loin. Tarek Boudali est soulagé, il attend qu'on le libère, mais ça ne se passe pas comme il l'espérait : "Ils se barrent tous, et ils me laissent avec les menottes ! Moi je me lève, et je leur cours après, les menottes dans le dos ! Au final, il y en a deux qui se sont arrêtés, m'ont dit qu'ils étaient désolés et, m'ont enlevé les menottes et m'ont laissé partir !" Le genre d'expérience qui ne s'oublie pas.

Séance de rattrapage pour le Festival de Cannes avec une mini-édition symbolique



Annulé au printemps pour cause de crise sanitaire, le Festival de Cannes s'offre mardi une séance de rattrapage symbolique, ouverte au public, avec l'espoir d'envoyer un message à une industrie du 7e art asphyxiée par la crise. Au menu de cette mini-édition qui s'étend de mardi à jeudi, la projection de quatre films, dont deux français, issus de la "sélection officielle Cannes 2020", qui en comptait à l'origine 56.

Le film "Un triomphe" d'Emmanuel Courcol avec Kad Merad, donnera le coup d'envoi de l'édition, qui s'ouvrira au Palais des festivals, en présence du l'équipe du film. La manifestation s'achèvera jeudi soir avec "Les Deux Alfred" de Bruno Podalydès, en présence du réalisateur et de l'actrice principale, Sandrine Kiberlain.

"Asa Ga Kuru" (True Mothers) de la Japonaise Naomi Kawase, grande habituée du festival, et un premier film géorgien de Dea Kulumbegashvili, "Beginning" ("Au commencement"), tout juste couronné à San Sebastian (Espagne), seront également projetés, respectivement jeudi après-midi et mercredi soir.

Seule la réalisatrice géorgienne sera présente. Le plus prestigieux des festivals de cinéma a dû s'adapter à la crise sanitaire. Avec la reprise de l'épidémie et l'instauration d'un couvre-feu, les avant-premières, initialement prévues pour

19H00 débiteront une heure plus tôt. Si la montée des marches, un moment fort du festival, a été maintenue, les invités devront éviter toute "stagnation", a dit à l'AFP le festival.

Distanciation physique et port du masque seront obligatoires pour tous. Même si l'événement est ouvert au public, ce dernier ne pourra dépasser une certaine jauge. A titre d'exemple, avant la pandémie, le festival attirait chaque année 40.000 professionnels et environ 200.000 spectateurs.

L'édition qui devait se dérouler au printemps avait choisi l'Américain Spike Lee pour être le président du jury. Le mini-festival d'automne sera quant à lui franco-français. Aucune grande star américaine n'a pu faire le déplacement. Le Festival décernera toutefois la Palme d'or du meilleur court-métrage. Dans le jury notamment, la réalisatrice Claire Burger, l'actrice Céline Sallette et le réalisateur franco-algérien Rachid Bouchareb.

Plus qu'un festival, Cannes est une vitrine essentielle pour les films français comme étrangers et une plateforme à récompenses. Alors que l'industrie est en plein marasme, beaucoup espèrent que cette mini-édition convaincra les producteurs de ne pas reporter la sortie en salles de leurs films.

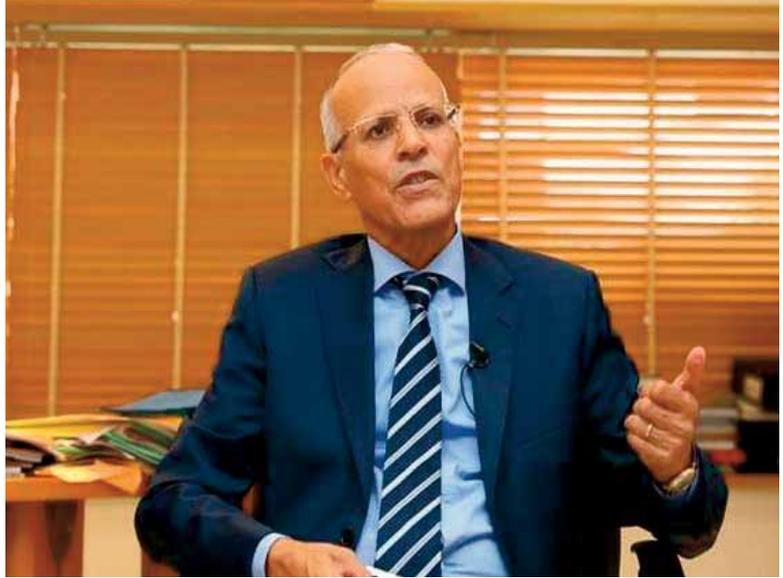
Abdelmajid El Hankari, gouverneur directeur des affaires rurales

Les 15 millions d'hectares de terres collectives regorgent d'opportunités d'investissement

Entretien

La nouvelle stratégie agricole repose sur la mobilisation d'un million d'hectares de terres agricoles collectives, au profit des investisseurs et des ayants droit.

Dans un entretien accordé à la MAP, le gouverneur directeur des affaires rurales, Abdelmajid El Hankari, revient sur les dispositifs de cette opération, son fonctionnement et son impact sur la relance de l'économie nationale.



En quoi consiste cette opération et comment peut-elle être mise en place?

La mobilisation d'un million d'hectares de terres collectives à vocation agricole évoquée par Sa Majesté le Roi dans son dernier discours constitue effectivement un grand pilier de la stratégie agricole. En effet, les terres collectives d'une superficie d'environ 15 millions d'hectares regorgent d'opportunités pour l'investissement dans différents secteurs.

Sur les 15 millions d'hectares, environ 1,5 million sont exploités directement et librement par les ayants droit. Le défi à relever par la tutelle est de mobiliser 1 million d'hectares supplémentaires de terres à vocation agricole, libre de toute exploitation individuelle pour le mettre à la disposition d'investisseurs ayants droit et privés. La première étape consiste d'abord, avec l'aide des autorités locales et provinciales concernées, à répertorier et géo-référencer ces terres tenant compte de tous les facteurs requis pour la conduite des projets agricoles, notamment le niveau de fertilité des sols, la disponibilité de l'eau superficielle ou souterraine, la superficie minimale viable, les accès, etc.

Une fois ces terrains répertoriés, ils seront lotis en parcelles économiquement et techniquement viables et mis en location par voie d'appels d'offres avec cahiers des charges tel que prévu par les textes en vigueur.

La totalité des revenus financiers récoltés seront mis à la disposition des collectivités propriétaires pour décider librement de leur sort. Soit les réinvestir sous forme de projets de développement pour tous les membres de la collectivité, soit les distri-

buer entre les ayants droit sur la base d'une liste respectant les critères pré-requis.

Quel sera l'impact de cet investissement sur le moyen et le long termes, notamment en matière d'emploi?

Le budget qui sera consacré à moyen terme à ce projet sera consommé sous forme de formules incitatives d'encadrement et d'aide à l'investissement et à la protection sociale qui profiteront, de prime à bord, à une classe rurale d'ayants droit menacés par l'exclusion d'accès et d'utilisation rationnelle du foncier collectif et par conséquent une classe menacée par la précarité et la pauvreté.

Cette classe rurale bénéficiera non seulement des avantages prévus dans le cadre de l'agriculture solidaire portée par le programme Plan Maroc vert mais également de la stratégie "Génération Green 2020-2030". Quant à l'impact et aux résultats directs escomptés, ceux-ci sont nombreux, à savoir l'amélioration des revenus, la création d'opportunités d'emploi, la pérennité des projets, l'essor d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs, l'émergence de nouveaux regroupements ou coopératives et la création d'activités génératrices de revenus.

A cela s'ajoutent les effets indirects qui ont un impact significatif sur l'amélioration de l'Indice de développement humain (IDH) via l'amélioration de la santé, la scolarisation, la réduction de l'exode rural et de l'habitat insalubre et la réduction du taux de criminalité.

Comment concilier la complexité du régime des terres collectives avec les impératifs d'une

agriculture moderne?

L'histoire de la complexité du statut des terres collectives trouve son explication dans la culture orale et la pure méconnaissance de l'environnement juridique concernant ce statut. En effet, les terres collectives sont facilement accessibles pour la réalisation des projets agricoles aussi bien pour les ayants droit que pour les personnes privées morales ou physiques.

En plus de la loi 62/17 et son décret d'application, la tutelle a produit des guides et des circulaires pour encadrer et accompagner les autorités provinciales et locales et les investisseurs pour faciliter la réalisation des projets.

A titre d'exemple, la superficie totale portant sur des investissements agricoles s'élève à plus de 100.000 ha de terres collectives qui concernent des projets modernes d'olivier, de palmier dattier, de rosacées, d'agrumes et de fruits rouges, ainsi que d'autres nouveaux projets.

Qu'en est-il du processus de privatisation des terres collectives et quels sont les programmes et les politiques entrepris par l'Etat dans ce sens?

C'est une question qui est souvent posée à différents niveaux d'intérêt. En effet, nombreux sont ceux et celles qui pensent que les terres appartiennent à l'Etat ou aux collectivités territoriales.

Certes, la tutelle sur les terres collectives est confiée à l'Etat en la personne du ministre de l'Intérieur et ce statut est appuyé par des dispositions juridiques de protection et des privilèges similaires aux biens publics, mais la réalité juridique fait de ces terres des biens privés appartenant aux col-

lectivités ethniques.

Ces collectivités sont composées d'ayants droit, hommes et femmes qui exploitent ces terres dans l'indivision. En conséquence et au sens strict de la législation en vigueur, la question de la privatisation ne peut être évoquée pour les terres collectives car elles le sont déjà.

Les dispositions des nouvelles législations sur les terres collectives ont facilité la réalisation de programmes tels que l'ouverture d'un million d'hectares à l'investissement, l'encouragement des coopératives d'ayants droit, l'accélération du chantier de "melkisation" des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation, l'ouverture sous condition d'investissement, des terres collectives Bour à la "melkisation" au profit des ayants droit, sans pour autant oublier les différents projets de développement réalisés et financés par les fonds collectifs.

Quel cadre juridique pour la protection et la valorisation de ces terres collectives?

Comme cité auparavant, le législateur a doté le statut des terres collectives d'une protection pour le prémunir de toute tentative d'appropriation par les tiers.

Les dispositions des nouveaux textes ont renforcé cette protection pour garantir une valorisation transparente qui profite en premier lieu aux ayants droit de manière directe ou indirecte.

A titre d'exemple, la location et la cession des terres collectives sont opérées selon des cahiers des charges imposant la contrainte de valorisation réelle et réfléchie afin d'entraver le cours aux tentatives de spéculation.

ABOUTAJ NEGOCE SARL

I - Aux termes de 3 actes S.S.P datés du 05/10/2020, de la société "ABOUTAJ NEGOCE " SARL., au capital social de 100.000.00 DHS, dont le siège social est établi au 46, BOULEVARD ZERKTOUNI, 2ème ETAGE, APPT N°06, CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :

1°) La cession de 750 parts sociales DE MR.JALAL HAFID ABOUTAJ (250 PARTS), MR.ISMAIL ABOUTAJ (250 PARTS), MR.BRAHIM ABOUTAJ (250PARTS) à MR JAMAL ABOUTAJ.

2°) L'acceptation de la démission de MRS. JALAL HAFID ABOUTAJ ET ISMAIL ABOUTAJ DE LEURS FONCTIONS DE CO-GÉRANTS DE LA SOCIÉTÉ.

3°) La confirmation de MR.JAMAL ABOUTAJ GERANT unique de la société pour une durée illimitée.

4°) La modification des articles 5,6 et 7 des statuts de la société.

5°) La mise à jour des nouveaux statuts de la société ABOUTAJ NEGOCE SARL.AU.

II - Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 23/10/2020 sous le N°751393.

LA GERANCE N° 8807/PA

AFRIC VALUE
Société à responsabilité limitée à associé unique
Capital Social
100.000,00dirhams
Siège Social : 271, BD LA RESISTANCE HASSANIA I RUE 17 EL ALIA MOHAMMEDIA
RC : 20493

Dissolution anticipée de la Société
Aux termes du procès verbal de l'assemblée extraordinaire d'associé en date 19/08/2020 à Mohammedia, il a été décidé ce qui suit :
- Dissolution Anticipée de la Société AFRIC VALUE SARL AU
- Nomination de TAOUSS

LATIFA en qualité de liquidateur de la société ;

- L'endroit de la dissolution est fixé à 271, BD LA RESISTANCE HASSANIA I RUE 17 EL ALIA MOHAMMEDIA.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Mohammedia le 06/10/2020 sous le numéro 20493.

N° 8808/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
COMMUNE D'OUARZAZATE
AVIS DE LA CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° : 02/CADT /2020

Le 19 Novembre 2020 à Dix heures (10h), il sera procédé, dans le bureau de Président de la Commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la Réalisation des études architecturales et le suivi des travaux de construction des blocs sanitaire aux différentes places publics à la Commune d'Ouarzazate (place 3 Mars - place El Mouahidine - place Taorirte - Place Gare routière et place Sidi Daoud).

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès de Service des Marché de la Commune de Ouarzazate, sis au Bd. Mohammed V Ouarzazate, Tél/Fax: 05.24.88.24.30. Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 600.000,00 DHS (Six cent mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100,101 et 102 du décret n°

2-12-349 du 08 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Commune d'Ouarzazate.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les envoyer par voie électronique au portail marocain des marchés publics
- Soit les remettre au Président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 de règlement de consultation.

N° 8809/PA

TRANS MOUNTAHA – SARL AU- CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/10/2020, il a été établie les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les Sui-vantes:

Dénomination : TRANS MOUNTAHA

Forme Juridique : SARL AU

Objet: ENTREPRENEUR DE TRANSPORT DE MARCHANDISES.

Siège Social : GROUPE AT-TAKKADOUM GH2-17 ; 2EME ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

DUREE : 99 ans.

Capital Social : Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :

• 1000 Parts attribuées à Mr. ELHIHI MOKHTAR. GERANCE : * Mr ELHIHI MOKHTAR, gérant de la Société.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 23/10/2020 Sous le N° 751336 La Société est immatriculée au RC sous n° 477357.

N° 8810/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CS/DSC/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 26/11/2020 sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

N° D'AVIS	O B J E T	CAUTION PROVISoire	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
04/CS/2020	L'ENTRETIEN DES PLACES PUBLIQUES (ENTRETIEN DES FONTAINES)- COMMUNE DE SETTAT-	5.000,00 Cinq Mille dhs	10 heures

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés (Commune de Settat place Md V) , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchéspublics.gov.ma.

Le prix d'évaluation des travaux est fixé par le maître d'ouvrage

à la somme de: **189.060,00dhs (cent quatre vingt neuf mille soixante dhs) (TTC).**

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Commune de Settat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation

-Visite des lieux sera organisé le 12/11/2020 à 11h

N.B : (cet appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise)

N° 8804/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CS/DSC/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 24/11/2020 sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

N° D'AVIS	O B J E T	CAUTION PROVISoire	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
05/CS/2020	ACHAT DE FOURNITURE ELECTRIQUE POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC -COMMUNE DE SETTAT-	23.000dh (vingt trois Mille dirhams)	10 h

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés (Commune de Settat place Md V) , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des couts des prestations est fixée par le maître d'ouvrage

à la somme de : **794.280,00 dhs (Sept Cent quatre vingt quatorze Mille deux cent Quatre Vingt dhs) (TTC).**

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Commune de Settat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation

N.B : (cet appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise)

N° 8805/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION DERAA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
PACHALEK DE TINJAD
COMMUNE DE TINEJDAD

Avis Examens d'Aptitude Professionnelle

Le Président de la commune de TINEJDAD annonce qu'il sera organisé au siège de la commune un examen d'aptitude professionnel au profit des Techniciens 2ème grade , des Adjoints techniques 2ème grade , des Adjoints techniques 3ème grade , des Adjoints administratifs 3ème grade et aux Adjoints administratifs 3ème grade exerçant leurs fonctions et justifiant au moins 6(six) ans d'ancienneté de service dans ces postes, jusqu'au **31 Décembre 2020**, pour l'accès successivement aux postes suivants :

- (01) un poste de Technicien 1er grade ; date d'examen : 21/11/2020.
- (01) un poste d'Adjoint technique 1er grade ; date d'examen : 21/11/2020.
- (01) un poste d'Adjoint administratif 1er grade ; date d'examen : 21/11/2020.
- (01) un poste d'Adjoint administratif 2ème grade ; date d'examen : 21/11/2020.
- 01) un poste d'Adjoint technique 2ème grade; date d'examen : 22/11/2020.

Le dépôt des candidatures devrait être auprès du service des ressources humaines de la commune de Tinejad.

N° 8806/PA


 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région de Marrakech-Safi
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**
N° : 29/2020/CH/INV
« Séance publique »

Le 19 novembre 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPERS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	l'exécution des travaux de branchement du courant électrique de six (06) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Inouhaleh, Aflayessen et Aït hadou youssef	347 676.00 Dhs (trois cent quarante-sept mille six cent soixante-seize dirhams)	5 000.00 Dhs (cinq mille dirhams)
02	l'exécution des travaux de branchement du courant électrique de cinq (05) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Timezgadouiine, Ain tazoutoute, Lala aziza et Oued el bour	288 630.00 Dhs (deux cent quatre-vingt-huit mille six cent trente dirhams)	4 500.00 Dhs (quatre mille cinq cents dirhams)
03	l'exécution des travaux de branchement du courant électrique de sept (07) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Sidi bouzid, Ahdil, Oulad moumna et Aït hadi	404 930.00 Dhs (quatre cent quatre mille neuf cent trente dirhams)	6 000.00 Dhs (six mille dirhams)
04	l'exécution des travaux de branchement du courant électrique de huit (08) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Lmazoudia et Saïdate	463 734.00 Dhs (quatre cent soixante-trois mille sept cent trente-quatre dirhams)	7 000.00 Dhs (sept mille dirhams)
05	l'exécution des travaux de branchement du courant électrique de huit (08) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Bouaboudé, Bouaboudé amdiane, Timilit, Taouloukoul, Rehala, Sidi abdelmoumen et Kouzemt	463 734.00 Dhs (quatre cent soixante-trois mille sept cent trente-quatre dirhams)	7 000.00 Dhs (sept mille dirhams)
06	l'exécution des travaux de branchement du courant électrique de huit (08) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Zouia nahla, Douirane et Mzouda	463 734.00 Dhs (quatre cent soixante-trois mille sept cent trente-quatre dirhams)	7 000.00 Dhs (sept mille dirhams)
07	l'exécution des travaux de branchement du courant électrique de huit (08) unités scolaires aux établissements primaires, implantés aux communes Adassil, Assif el mal, Guemmas et Mejjat	463 734.00 Dhs (quatre cent soixante-trois mille sept cent trente-quatre dirhams)	7 000.00 Dhs (sept mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation, notamment la production de la copie certifiée conforme à l'original du : **Certificat d'agrément dans le domaine de construction des réseaux électriques type MT-BT0.**

N° 8796/PA


 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech-Safi
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX - N°: 39/EXP/2020**
(Séance publique)

Le 19 NOVEMBRE 2020 à 10Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue JnaneHarti, guéfiç Marrakech, à l'ouverture des plis réservés strictement aux PME, ayant pour objet: L'Achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour la direction provinciale de Marrakech et ses établissements scolaires en quatre (04) lots séparés comme suit:

- Lot N°01: les classes du préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire.
- Lot N°02: les établissements scolaires de l'enseignement, primaire et secondaire collégial.
- Lot N°03: les établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant.
- Lot N°04: L'Éducation non formelle.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation TTC en dhs	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	1200.00	Mille deux cent dirhams	85 284.00	Quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre dirhams.
02	4000.00	Quatre mille dirhams	231 315.84	Deux cent trente et un mille trois cent quinze dirhams quatre-vingt-quatre centimes.
03	1000.00	Mille dirhams	15 872.40	Quinze mille huit cent soixante-deux dirhams quarante centimes
04	900.00	Neuf cent dirhams	9 927.00	Neuf mille neuf cent vingt-sept dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 JoumadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

La date de dépôt des échantillons (des articles qui portent l'Astérisque (*) au bordereau des prix) à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à: la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB : En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hja1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4du règlement de consultation.

N° 8797/PA


 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région de l'Oriental
 Direction Provinciale d'Oujda Angad
 Lycée qualifiant Omar Ibn Abdelaziz
 C P G E – Oujda –

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le : 19/11/2020 à partir de : 10 H 00, il sera procédé dans la salle des réunions de l'internat des CPGE du lycée Qualifiant Omar Ibn Abdelaziz Oujda- Sis: Bd. Allal ben Abdellah - Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix suivant :

N° de l'appel d'offres	Objet	Date et heure d'ouverture des plis	Caution provisoire en dirhams	L'estimation établie par le maître d'ouvrage en dirhams (TTC)
05/CPGEO/2020	Prestation de Cuisson au Profit de l'internat des classes préparatoires aux grandes écoles du lycée qualifiant Omar Ibn Abdelaziz - Oujda-	19/11/2020 à 10H00	2 200.00	110 528.15

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré du Bureau du chef des services matériels et financiers de l'établissement, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°-2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des services matériels et financiers du lycée qualifiant Omar Ibn Abdelaziz 'Oujda -
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les dispositions de l'articles 8 du règlement de la consultation et doivent être originales ou copies certifiées conformes.

N° 8799/PA


 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech-Safi
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX - N°: 40/EXP/2020**
(Séance publique)

Le 19 novembre 2020 à 12Heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue JnaneHarti, guéfiç Marrakech, à l'ouverture des plis-réservés strictement aux PME, ayant pour objet: Achat de matières et fournitures d'enseignement pour les établissements scolaires et La Formation continue relevant de la direction provinciale de Marrakech en quatre (04) lots séparés:

- Lot N°01 : les classes du préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire.
- Lot N°02: les établissements scolaires de l'enseignement, primaire et secondaire collégial.
- Lot N°03 : les établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant.
- Lot N°04 :La Formation continue programmée par la direction provinciale de Marrakech

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs TTC		Estimations de la prestation en dhsTTC	
	En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
01	1 200.00	mille deux cent dirhams.	74 964.00	Soixante quatorze mille neuf cent soixante-quatre dirhams
02	3000.00	Trois Mille dirhams	201 782,22	Deux cent et un mille sept cent quatre vingt deux dirhams vingt deux centimes
03	1700.00	mille septcent dirhams	109 516,84	Cent neuf mille cinq cent seize dirhams quatre vingt quatre centimes
04	1600.00	mille six cent dirhams	106 110,00	Cent six mille cent dix dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 JoumadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

La date de dépôt des échantillons (des articles qui portent l'Astérisque (*) au bordereau des prix) à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à: la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB : En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hja1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4du règlement de consultation.

N° 8798/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUJAD
COMMUNE IDAUGMAD

**AVIS DE CONCOURS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

Le président de la commune d'IDAUGMAD annonce qu'il sera organisé deux concours d'aptitude professionnelle, le premier pour l'accès au grade d'Adjoint administratif 2^{ème} grade, ouvert au profit des fonctionnaires ayant 6 ans d'ancienneté dans le cadre d'Adjoint administratif 3^{ème} grade, le deuxième pour l'accès au grade d'adjoint technique 2^{ème} grade, ouvert au profit des fonctionnaires ayant 6 ans d'ancienneté dans le cadre adjoint technique 3^{ème} grade, ces concours seront organisés suivant le tableau ci-dessous :

GRADE D'ACCE	NOMBRE DE POSTE	DELAIE DE DEPOT DE DOSSIER	DATE DE CONCOURS
Adjoint administratif 2 ^{ème} grade	01	10 NOVEMBRE 2020	14 NOVEMBRE 2020
Adjoint technique 2 ^{ème} grade	01	10 NOVEMBRE 2020	10 NOVEMBRE 2020

*observation:
-Les demandes de participation doivent être déposées au service du personnel de la Commune.

N° 8800/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

المندوبية السامية للمياه والغابات والتنمية القروية والصيد
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للأطلس المتوسط
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre la Désertification du Moyen Atlas
المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بخنيفرة
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre la Désertification de Khenifra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°20/2020 du 20/11/2020 à 15h00mm
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 20 Novembre 2020 à 15h00, il sera procédé dans les Bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour les Travaux présentés dans le tableau suivant :

N° de lot	Nature des travaux
01	Travaux de production de plants forestiers dans les pépinières forestières d'Aghbal et Khenifra, Province de Khénifra
02	Travaux de production de plants forestiers dans la pépinière forestière de My Bouazza, Commune Rurale de My Bouazza, Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de programme, suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt Mille dirhams (20 000,00 Dhs) pour chaque lot. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

N° de lot	L'Estimation des coûts de prestations
01	1.187.400,00 Un million cent quatre-vingt-sept mille quatre cent dirhams
02	560.028,00 Cinq cent soixante mille vingt-huit dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau marché, comptabilité et régie de la Direction Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenantes dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Secteur	Classe	Qualification exigée
01	4	1	4.1
02	4	2	4.1

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 8803/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUZZANE
CERCLE D'OUZZANE
CAIDAT DE BNI QOLLA
COMMUNE DE BNI QOLLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 04/2020
* SEANCE PUBLIQUE *

Le : 23/11/2020 ; à 11 H , il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de Bni Qolla à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatif a :

Alimentation en eau potable par borne fontaine Des douars : Dhar Houari et Rmel El Achab à la Commune de Bni Qolla province Ouezzane

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune Bni Qolla, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille Dhs dirhams (5000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Soixante Cinq Mille Cinq Cent Quarante Trois Dhs 80 Cts (265543.80 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune Bni Qolla.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service technique de la Commune Bni Qolla.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .
- * Pour les entreprises installées au Maroc :
- Copie du certificat conforme à l'originale du certificat de qualification et classification suivant (Nouveau système de qualification)

SECTEUR	Qualifications exigées	Classe minimale
C	C1	5

* Pour les entreprises non installées au Maroc :

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8801/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE MOHAMMEDIA
COMMUNE DE MOHAMMEDIA
DFM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N°11/2020/CM/DT
SEANCE PUBLIQUE

Le 19 Novembre 2020 à 10Heures, il sera procédé dans la grande salle de réunion de la Commune de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**CREATION DE TROIS TERRAINS
DESERT DE PROXIMITE**

Le Cautionnement provisoire est fixé à : 50.000,00 dhs (Cinquante mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.819.746,80 dhs (Deux millions huit cent dix-neuf mille sept cent quarante-six dirhams et quatre-vingt centimes).

Date de la visite des lieux : Le 09 / 11 / 2020 à 11heures. Lieu de rencontre : Division technique de la Commune.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs offres, contre récépissé, au service des marchés de la Commune ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au niveau du portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Pour les sociétés installées au Maroc :

Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Équipement, Transport et la Logistique.

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
A	5	A 1

Pour les sociétés non installées au Maroc :

Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 8802/PA

BREF TRADING SARL
AVIS DE CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte S.S.P en date du 09/10/2020, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : « BREF TRADING » SARL.
 La société a pour objet au Maroc et dans tout pays : Achat et vente de tous produits, matériels électroniques, électriques; Achat, vente en général de tous produits et matériels ; La gestion, la distribution et la représentation de toutes marques ou franchise au Maroc, Conseil en commerce électronique; Import-export.
 Siège social : Casablanca, GROUPE ATTAKAD-DOUM GH2-17, 2ème ETAGE SIDI BERNOUSSI.
 Durée : 99 ans.
 Capital social : Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100 000,00 dhs) Mr SOUAF AYMANE (500 parts) Mr SOUAF MOHAMED (500 parts)
 Année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12.
 Gérance : Mr SOUAF AYMANE, CIN N°W384628.
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 23/10/2020 sous le n°477487 du Registre de Commerce.
N° 8811/PA

CONNEXION EXPRESS SARL AU
AVIS DE CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/10/2020, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : « CONNEXION EXPRESS » SARL D'ASSOCIE UNIQUE
 Objet social : la société a pour objet : Transport de marchandises pour le compte d'autrui ; Transport routier national et international ; Transport frigorifique.
 Siège social : 18 BD ANFA ESC 2, 1ER ETAGE, CASABLANCA
 Durée : 99 ans
 Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams
 Année sociale : l'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12
 Gérance : Mr NSER YOUSSEF, titulaire de la C.I.N N°BK159020
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le n°477245 du registre de commerce.
N° 8812/PA

STE «SOLAR INDUSTRY» SARL AU
CONSTITUTION DE SOCIETE
 I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 05/10/2020 à Benslimane, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Objet : Commerce et installation d'équipements d'énergie.
 Dénomination :SOLAR INDUSTRY SARL AU
 Siège : RDC LOT

MOUAOUAN°18 - BOUZNIKA
 Durée : 99 ans.
 Capital: 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune
 - Mr MOHAMED ATIKI : 100 000,00 Dirhams.
 Gérance :Mr MOHAMED ATIKI gérant.
 Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.
 Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.
 II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Benslimane Le 23/10/2020 sous le numéro 6415.
N° 8813/PA

UNIVERSITE HASSAN II DE CASABLANCA
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURAL
 N°30IUH2C/2020 (Séance publique)
 Le 24/11/2020 à 10h00 il sera procédé, au siège de la Présidence de l'université Hassan II De Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architectural n° 30IUH2C/2020: L'étude, La Conception et Le suivi des Travaux de construction deux amphithéâtres superposés en (R+1) de 400 places chacun ET une salle de réception de 60m2 au profit de la faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ain Sebaâ Casablanca
 LE BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX A REALISER EST DE: 8.000.000,00 DH H.T (HUIT MILLION DEDIRHAMS HORS TAXES)
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des affaires économiques de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan-Casablanca ou du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Règlement des Marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.
 Les architectes peuvent :
 • Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service d'intendance de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca;
 • Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca
 • Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 10 du règlement de la consultation.
 Une visite de lieux sera programmée le 16/11/2020 à 10h30 du matin au siège de La Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ain Sebaâ Casablanca.

UNIVERSITE HASSAN II DE CASABLANCA
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURAL
 N°30IUH2C/2020 (Séance publique)
 Le 24/11/2020 à 10h00 il sera procédé, au siège de la Présidence de l'université Hassan II De Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architectural n° 30IUH2C/2020: L'étude, La Conception et Le suivi des Travaux de construction deux amphithéâtres superposés en (R+1) de 400 places chacun ET une salle de réception de 60m2 au profit de la faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ain Sebaâ Casablanca
 LE BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX A REALISER EST DE: 8.000.000,00 DH H.T (HUIT MILLION DEDIRHAMS HORS TAXES)
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des affaires économiques de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan-Casablanca ou du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Règlement des Marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.
 Les architectes peuvent :
 • Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service d'intendance de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca;
 • Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca
 • Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 10 du règlement de la consultation.
 Une visite de lieux sera programmée le 16/11/2020 à 10h30 du matin au siège de La Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ain Sebaâ Casablanca.

UNIVERSITE HASSAN II DE CASABLANCA
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURAL
 N°30IUH2C/2020 (Séance publique)
 Le 24/11/2020 à 10h00 il sera procédé, au siège de la Présidence de l'université Hassan II De Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architectural n° 30IUH2C/2020: L'étude, La Conception et Le suivi des Travaux de construction deux amphithéâtres superposés en (R+1) de 400 places chacun ET une salle de réception de 60m2 au profit de la faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ain Sebaâ Casablanca
 LE BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX A REALISER EST DE: 8.000.000,00 DH H.T (HUIT MILLION DEDIRHAMS HORS TAXES)
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des affaires économiques de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan-Casablanca ou du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Règlement des Marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.
 Les architectes peuvent :
 • Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service d'intendance de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca;
 • Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca
 • Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 10 du règlement de la consultation.
 Une visite de lieux sera programmée le 16/11/2020 à 10h30 du matin au siège de La Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ain Sebaâ Casablanca.

UNIVERSITE HASSAN II DE CASABLANCA
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURAL
 N°30IUH2C/2020 (Séance publique)
 Le 24/11/2020 à 10h00 il sera procédé, au siège de la Présidence de l'université Hassan II De Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architectural n° 30IUH2C/2020: L'étude, La Conception et Le suivi des Travaux de construction deux amphithéâtres superposés en (R+1) de 400 places chacun ET une salle de réception de 60m2 au profit de la faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ain Sebaâ Casablanca
 LE BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX A REALISER EST DE: 8.000.000,00 DH H.T (HUIT MILLION DEDIRHAMS HORS TAXES)
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des affaires économiques de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan-Casablanca ou du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Règlement des Marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.
 Les architectes peuvent :
 • Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service d'intendance de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca;
 • Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19 Tarik Ibnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca
 • Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 10 du règlement de la consultation.
 Une visite de lieux sera programmée le 16/11/2020 à 10h30 du matin au siège de La Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ain Sebaâ Casablanca.

N.B : toutes les attestations doivent originales ou certifiées conforme à l'original.
N° 8814/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 16/DRAO/2020

Le 23/11/2020 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix relatif à L'Assistance technique pour l'acquisition et l'installation des équipements de valorisation des produits agricoles dans la zone d'action de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental. En lot unique
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUI NT ESSRAK BP 704 Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état www.marchespublics.gov.ma.
 - le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 dirhams (vingt mille dirhams) TTC.
 -l'estimation des couts des prestations est de :Un million trois cent quatre-vingt-six mille dirhams (1 386.600,00 DHS) TTC.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n 02-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUI NT ESSRAK BP 704 -Oujda ;
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda.
 -Soit les transmettre par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de l'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014.
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.
 Le dossier technique comprend :
 Pour les concurrents installés au Maroc :
 Copies certifiées conforme à l'originale des certificats d'agrément dans les domaines d'activité : D13 et D9, délivrées conformément au décret n°2-98-984 du 22 Mars 1999.
 Pour les concurrents non installés au Maroc :
 Ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article 11 du règlement de consultation du présent appel d'offres.
N° 8815PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PREFECTURE DE SKHIRATE-TEMARA
 CONSEIL PREFECTORAL

Avis de report d'appel d'offres ouvert sur offres des prix N° 05/2020

Le Conseil Préfectoral de Skhirat-Temara porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert N° 05/2020 relatif aux «Etudes techniques et suivi des travaux de construction et d'aménagement des pistes relevant des communes: AIN ATTIG - SEBBAH - SIDI YAHYA ZAER - OUM AZZA - MERS EL KHEIR - EL MENZEH Préfecture de SKHIRAT-TEMARA» prévu le **10/11/2020 à 11 H** est reporté au **17/11/2020 à 11 H** au siège du Conseil Préfectoral à la Préfecture de Skhirat-Temara.
N° 8816/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة الحسن الثاني بالرباط
 وزارة التربية والتعليم العالي والبحث العلمي
 قسم التعليم العالي والبحث العلمي
 الرئاسة

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° : 33/2UH2C/2020 (Séance publique)

Le 19/11/2020 à partir de 10h 30mn il sera procédé dans les bureaux de la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant.

- Travaux d'Aménagement de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en 3 Lots séparés :

- Lot n°1 : travaux d'aménagement du sous-sol en salle d'archive de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca.
- Lot n°2 : travaux d'aménagement du centre des technologies d'information et de communication dans l'enseignement médical de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca.
- Lot n°3 : travaux d'étanchéité (Rez- du-Chaussée) de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca (-Tranche 1-).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca à l'adresse suivante sis 19, rue Tarik Bnou Ziad, Casablanca, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	L'Estimation du coût des prestations
Lot N° 1 : 18.500,00 DH	Lot N° 1 : 1.210.140,00 DH TTC
Lot N° 2 : 21.000,00 DH	Lot N° 2 : 1.373.400,00 DH TTC
Lot N° 3 : 30.000,00 DH	Lot N° 3 : 1.988.640,00 DH TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université.

- Les concurrents peuvent :**
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca avant le jour d'ouverture.
 - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
 - Soit Déposé le jour d'ouverture à la présidence
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

-Pour les concurrents installés au Maroc :
 - Une copie légalisée certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est obligatoire pour les (03) trois lots:

Lot 1, Lot 2 et Lot 3	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
	A	A.5	4

La date de visite des lieux aura lieu le 05/11/2020 à partir de 10h30 mn à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca à l'adresse sus indiquée.

- pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (11) du règlement de consultation.
N° 8817/PA

STE FRETAL EXPRESS S.A.R.L au

Constitution de société
I- Au terme d'un acte sous-
seing privé en date du
02/09/2020 à Mohammedia,
il a été établi les statuts de
la société dont les caractéristiques
sont les suivants:
Objet :

- Transport de marchandises pour le compte d'autrui.

Dénomination : FRETAL EXPRESS SARL AU
Siège : 271, BD La Résistance
Hassania 1 rue 17 El Alia MOHAMMEDIA
Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS
souscrits en numéraire et divisés
en 1000 parts de 100,00 DHS
chacune répartie comme suite :

- Mme NAJLAA TALAL apporte la somme de (100 000,00Dhs) Cent Mille Dirhams.

Gérance : - Mme NAJLAA TALAL ,
gérante unique pour une durée illimitée
Année sociale : 1er janvier au
31 décembre.

Bénéfice : 5% à la réserve légale,
le solde est attribué aux parts.

II- Le dépôt légal a été effectué
au greffe au tribunal de Mohammedia
Le 12/10/2020 sous le numéro
26303.

N° 8821/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé
Direction Régionale
Casablanca Settat
Délégation Provinciale
de Berrechid
Centre Hospitalier
provincial de Berrechid
Hôpital Provincial
de Berrechid
Avis d'appel d'offres
ouvert N° 01/2020

Le 08 / 12 /2020 à 11 heures,
il sera procédé, dans les bureaux
de la salle de réunion de l'Hôpital
provincial de Berrechid, route
du souk hebdomadaire, en face
de l'Ecole Nationale des sciences
appliquées, Berrechid, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix, pour la
préparation et fourniture des
repas aux malades et au personnel
de garde des hôpitaux relevant
du Centre Hospitalier Provincial
de Berrechid : l'Hôpital provincial
de Berrechid et l'Hôpital Ar-razi
de Berrechid, relevant du Centre
Hospitalier Provincial de Berrechid,
route du souk hebdomadaire,
en face de la Province de Berrechid.

Le dossier d'appel d'offres peut être
retiré au Bureau des marchés
de l'Hôpital Provincial de Berrechid,
route du souk hebdomadaire,
en face de l'Ecole Nationale des
sciences appliquées, Berrechid,
il peut également être téléchargé
à partir du portail des marchés
publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la
somme de (Quatre vingt milles
dirhams 80000,00DH)

L'estimation des coûts des prestations
établie par le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de : Deux millions
six cent vingt-huit mille neuf cent
soixante-dix-huit dirhams
(2628978,00DH)

Le contenu, la présentation ainsi que
le dépôt des dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349
relatif aux marchés publics. Les concurrents
peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé
avec accusé de réception, au bureau
précité

- Les concurrents peuvent soit déposer
leurs plis par voie électronique au maître
d'ouvrage, soit les déposer sur support
papier contre récépissé dans le bureau
des marchés de l'Hôpital Provincial de
Berrechid
- Soit les remettre au président de la
commission d'appel d'offres au début de
la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le
19 / 11 /2020 :

- Hôpital Provincial de Berrechid à 10 H
 - Hôpital Ar-razi de Berrechid à 11H
- Les pièces justificatives à fournir sont
celles prévues par l'article 10 du règlement
de la consultation.

N° 8822/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE
DE CASABLANCA
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 1/2020/Cons

Le 26 Novembre 2020 à 10H,
il sera procédé, dans les bureaux
de Monsieur le Directeur Provincial de
l'Équipement, du Transport, de la
Logistique et de l'Eau de Casablanca
(sis à Boulevard Anoual, Derb Ghellef,
Casablanca, 20102, BP 1774). Il peut
également être téléchargé à partir
du portail des marchés publics :
www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum,
hors taxes, pour l'exécution des
travaux à réaliser est de : deux
millions cinq cent treize mille
2.513.000,00 Dirhams HT(Dhs HT).

Le contenu ainsi que la présentation
des dossiers des concurrents doivent
être conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102 du décret
n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20
mars 2013) relatif aux marchés
publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre
récépissé dans le Bureau des marchés
de la Direction Provinciale de
l'équipement, du transport et de la
logistique de Casablanca.

- Soit les envoyer, par courrier
recommandé avec accusé de réception,
au Bureau précité.

cusé de réception, au Bureau
précité.

- Soit les remettre au président
du jury de la consultation architecturale
au début de la séance et avant
l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs plis par voie
électronique au portail marocain des
marchés publics www.marchespublics.gov.ma
conformément aux dispositions de
l'arrêté n°20.14 relatif à la dématérialisation
des procédures de passation des
marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir
sont celles prévues par l'article 4 du
règlement de la consultation architecturale.

N° 8823/PA

Royaume du Maroc
Ministère de L'Équipement
du Transport et de la Logistique
et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 25/2020

Le 27 Novembre 2020 à 10 Heures,
il sera procédé dans les bureaux
de Monsieur le Directeur Provincial
de l'Équipement, du Transport,
de la Logistique et de l'Eau de
Casablanca sis à Bd Anoual
DerbGhellef Casablanca 20102
BP 1774 à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres sur offres
de prix pour :

Travaux de signalisation du
réseau routier par l'entretien et
la mise en place des bornes
kilométriques des routes relevant
de la Direction Provinciale de
l'Équipement du Transport, de
la Logistique et de l'Eau de
Casablanca

Le dossier d'appel d'offres peut
être retiré au secrétariat de la
Direction Provinciale de l'Équipement,
du Transport, de la Logistique
et de l'Eau de Casablanca, il peut
également être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
(www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est
fixé à la somme de : 2000 Dirhams
(deux mille DHS).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le maître
d'ouvrage est fixée à la somme de :
Cent cinquante quatre mille huit
cent Dirhams toutes taxes
comprises (154.800,00 DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi
que le dépôt des dossiers des
concurrents doivent être conformes
aux dispositions des articles 27,29
et 31du décret n° 2-12-349 relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé
leurs plis au secrétariat de Monsieur
le Directeur Provincial de l'Équipement,
du Transport, de la Logistique de
Casablanca au Bd Anoual Derb-
Ghellef Casablanca 20102 BP 1774

- Soit les envoyer, par courrier
recommandé avec accusé de réception,
au bureau précité;

- Soit les remettre au président
de la commission d'Appel d'Offres
au début de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Il est porté à la connaissance
des concurrents qu'en vertu de
l'arrêté du Ministère de

l'économie et des Finances n°
20-14 relatif à la dématérialisation
des procédures de passation des
marchés

publics, il est prévu la possibilité
de la réception électronique
des offres. Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par
l'article 5 du Règlement de
Consultation. N° 8824/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports

Service Du Contrôle Des Etablissements
Et Des Salles Sportives
-SEGMA-



المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
فصاح الشباب والرياضة
مصلحة مراقبة المؤسسات
والقاعات الرياضية
- ف. ح. د. ص. م. -

Avis modificatif
d'appel d'offre n° 01/2020

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert n° 01/2020, relatif aux Travaux d'aménagement de la piscine couverte Al Massira à Marrakech publiée aux journaux nationaux et au portail des marchés publics, nous signalons que l'appel d'offres ouvert concerne le département de la jeunesse et des sports et non le département de la culture comme écrit au journal libération du :21/10/ 2020

Sous N° :9147.

N° 8818/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports

Service Du Contrôle Des Etablissements
Et Des Salles Sportives
-SEGMA-



المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
فصاح الشباب والرياضة
مصلحة مراقبة المؤسسات
والقاعات الرياضية
- ف. ح. د. ص. م. -

Avis modificatif
d'appel d'offre n° 02/2020

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert n° 02/2020, relatif aux Travaux d'entretien de la piscine couverte Al Massira à Marrakech, publiée aux journaux nationaux et au portail des marchés publics nous signalons que l'appel d'offres ouvert concerne le département de la jeunesse et des sports et non le département de la culture comme écrit au journal libération du :21/10/ 2020 Sous N° :9147.

Le reste sans changement.

N° 8819/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH -SAFI
PROVINCE DE SAFI
COMMUNE SEBT GZOUOLA**

**AVIS A PROPOS DEROULEMENT EXAMEN
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU PROFIT
FONCTIONNAIRES COMMUNE SEBT GZOUOLA
RAPPEL MODIFICATIF**

La commune de sebt gzouola organise Du 29 Novembre 2020 A 31
Décembre 2020 A 09 :00 du Matin examen du capacité professionnelle au profit
fonctionnaire dite commune énumérés sur son budget ayant une ancienneté conformément
au tableau si dessus et ce jusqu'au 31/12/2020.

CADRE ORIGINAL	CADRE D'AVANCEMENT	CONDITION D'ACCEDER AVANCEMENT	POSTE RESERVE A CET USAGE	DATE D'EXAMEN	
				Ecrit	Orale
TECHNICIEN 2 ^{ème} GRADE	TECHNICIEN 1 ^{ère} GRADE	6Ans au minimum de service	I	31/12/2020	31/12/2020
REDACTEUR 2 ^{ème} GRADE	REDACTEUR 1 ^{ère} GRADE	6Ans au minimum de service	I	31/12/2020	31/12/2020
TECHNICIEN 3 ^{ème} GRADE	TECHNICIEN 2 ^{ème} GRADE	6Ans au minimum de service	I	31/12/2020	31/12/2020
ADJ ADMINISTRATIF 2 ^{ème} GRADE	ADJ ADMINISTRATIF 1 ^{ère} GRADE	6Ans au minimum de service	I	29/11/2020	13/12/2020
ADJ ADMINISTRATIF 3 ^{ème} GRADE	ADJ ADMINISTRATIF 2 ^{ème} GRADE	6Ans au minimum de service	I	29/11/2020	13/12/2020
ADJ TECHNIQUE 3 ^{ème} GRADE	ADJ TECHNIQUE 2 ^{ème} GRADE	6Ans au minimum de service	7	29/11/2020	13/12/2020

OBSERVATION : Ceux qui désirent passer l'examen des capacités professionnelles doivent soumettre
leurs candidatures au bureau d'ordre de la commune avant la date limitée du 15 Novembre 2020.

N° 8820/PA

SOCIETE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE S.F.R.S. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5.000.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : 9 RUE BABYLON 1er CASABLANCA

L'an deux mille vingt et le neuf septembre, les associés de la société « SOCIETE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE », par abréviation (S.F.R.S.), se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, en conséquence, il a été décidé ce qui suit :

- Ratification de cessions des parts sociales
- Démission des cogérants
- Nomination des nouveaux cogérants
- Mise à jour des statuts. Cessions des parts sociales

L'assemblée générale a décidé de céder des parts ci-après :

- M. « HBID CHOUKRI » détenteur de 6650 (six mille six cent cinquante) parts sociales, cède et transporte par les présentes la totalité de ses parts sociales, à M. « HBID SOULIMANE » qui accepte 6650 (six mille six cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de cent dirhams (100) chacune, dans ladite société « Société de la formation et de la recherche scientifique « S.F.R.S » SARL ».

- M. « HBID TARIK » détenteur de 6650 (six mille six cent cinquante) parts sociales, cède et transporte par les présentes la totalité de ses parts sociales, à M. « HBID SOULIMANE » qui accepte 6650 (six mille six cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de cent dirhams (100) chacune, dans ladite société « Société de la formation et de la recherche scientifique « S.F.R.S » SARL ».

A la suite de ces cessions, la répartition du capital social devient comme suit :

- M. Hbid Soulimane : 20.000 parts sociales
- M. Hbid Hassan : 10.000 parts sociales
- M. Hbid Khalid : 10.000 parts sociales
- M. Hbid Ali : 10.000 parts sociales

Total : 50.000 parts sociales

Démission des cogérants : L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Hbid Choukri et M. Hbid Tarik de leurs fonctions de cogérants.

Nomination de deux nouveaux cogérants :

L'assemblée générale nomme M. Hbid Soulimane et M. Hbid Khalid en qualité de cogérants de la société « S.F.R.S » pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de M. Hbid Soulimane et M. Hbid Khalid.

Mise à jour des statuts. L'assemblée générale décide de la mise à jour des statuts de la société.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 12/10/2020 sous le n°749246.

N° 8905/PA

Maitre Noredidine Sitro Société «TRI-FRATTELLI S.A.R.L.» Société à responsabilité limitée au capital de 100.000,00 DH

Siège social : Mohammédia Riad 2 N° 168, 1er étage Boulevard Palestine El Alia I/ Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Noredidine Sitro, notaire à Casablanca en date du 29 janvier 2020, il a été décidé ce qui suit :

1/ Modification de l'article 17 des statuts

2/ La société sera gérée par la seule signature séparée et jamais conjointe de l'un des cogérants Monsieur Mohamed Aboulouafa, Monsieur Saïd Aboulouafa, Monsieur Abdelhatah Aboulouafa.

3/ Refonte des statuts

II/ Le registre de commerce a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Mohammédia le 29-09-2020 sous le N° 19373.

N° 8906/PA

Maitre Noredidine Sitro Constitution d'une société I/ Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Noredidine Sitro, notaire à Casablanca en date du 07-07-2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «TGCTM SARLAU»

Objet : Transport de marchandises par automobiles dont le tonnage agréé est égal ou supérieur à 15 tonnes (entrepreneur de) transport interurbain.

Siège social : Casablanca, 26 Avenue Mers Sultan appartement 3 étage

Durée : 99 années

Capital :

Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100.000,00 DH) divisé en mille (1000) parts de cent dirhams (100,00 DH) chacune, attribuées en totalité à 1000 parts sociales.

Gérance : M. Mehdi Chouaib Sabry, CIN N° BJ414134 en qualité de gérant unique pour une durée illimitée.

Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre.

1/ Le registre de commerce a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 12-10-2020 sous le N° 475405.

II/ Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 12-10-2020 sous le N° 749284.

N° 8907/PA

RED ROUTE Aux termes d'un acte les associés ont établie les Statuts d'une S.A.R.L

Dénomination : RED ROUTE

Siège social: N° 510 BLOC G MADINAT AL WAHDA LAAYOUNE

Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR COMPTE D'AUTRUI

Capital : 100.000 DH, Divisé en 1000 parts de 100DH chacune, Se trouve actuellement réparties comme suit :

Mr RIDOUANE JAMHARI : 500 Parts

Mr REDOUANE CHAABIR : 500 Parts

La gérance : la société sera administrée par des cogérants, Mr RIDOUANE JAMHARI comme cogérant et Mr REDOUANE CHAABIR comme cogérant

Le dépôt légal et effectué auprès du CRI de Laayoune. Sous le N° 32441

N° 8825/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP du 17/09/2020 a Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique :

Dénomination : «ES COMPANY» SARLAU.

Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS. NEGOCIANT.

Siège Social : CASABLANCA, 26 AV MERS SULTAN APPRT 3 ETG 1.

Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille dirhams).

Apport :

L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir :

Mr : KAFFA SAID : 100.000,00 DHS

Soit un total de : 100.000,00 DHS

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr: KAFFA SAID désigné comme gérant pour une durée illimitée.

II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 476601.

N° 8826/PA

CONSTITUTION

KTBM TRANSPORT

I. Aux termes d'un acte sous-seing privé, établi à Oujda en date du 21 Septembre 2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «KTMB TRANSPORT» SARLAU.

Forme de la société : Société à Responsabilité Limitée à associé unique.

Objet : - Transport scolaire pour compte d'autrui.

Siège social : est fixé à 15 Rue Jamal Eddine Afghani 1er Etage N3 Oujda.

Durée de la société : 99 Ans.

Capital social : est fixé à la somme de cent mille DIRHAMS (100 000 DH). Il est divisé en mille (1000) PARTS SOCIALES de cent DIRHAMS (100 DH) chacune, entièrement souscrites et libérées à la totalité, et attribuées en totalité aux associés en rémunération de leurs apports.

Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 Décembre de chaque année.

Gérance : La société sera gérée pour une durée illimitée par : - Monsieur BENFDEL MOHAMMED II. Le Dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de commerce d'Oujda et la société a été immatriculée au Registre du Commerce de Oujda sous le numéro 35839 en date du 21/10/2020.

N° 8827/PA

CONSTITUTION SIRAJ CONSTRUCTION I. Aux termes d'un acte sous-seing privé, établi à Oujda en date du 30 Septembre 2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «SIRAJ CONSTRUCTION» SARL AU.

Forme de la société : Société à Responsabilité Limitée à associé unique.

Objet :

- Matériaux de construction.

-travaux de construction.

Siège social : est fixé à APPRT 2 BLOC 8 IM 8 GH3 JORF LAKHDAR Oujda.

Durée de la société : 99 Ans.

Capital social : est fixé à la somme de cent mille DIRHAMS (100 000 DH). Il est divisé en mille (1000) PARTS SOCIALES de cent DIRHAMS (100 DH) chacune, entièrement souscrites et libérées à la totalité, et attribuées en totalité aux associés en rémunération de leurs apports.

Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 Décembre de chaque année.

Gérance : La société sera gérée pour une durée illimitée par :

- Monsieur EL MAADI ABDELILAH II. Le Dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de commerce d'Oujda et la société a été immatriculée au Registre du Commerce de Oujda sous le numéro 35867 en date du 23/10/2020.

N° 8828/PA

Sté «YOUSSEF FRUITS» SARL/AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date du 03/09/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivants :

Dénomination : Société «YOUSSEF FRUITS» SARL/AU.

Objet: Import-export des Fruits et de Légumes et Matériel Agricole.

Siège Social: Douar Zraieb Lot Trifa 24 A 26 Madagh Ahfir Berkane.

Durée: 99 ans.

Gérant Unique: AL HAD-DADI Youssef, 19 Rue Sijil-massa Hay Palestine Berkane.

Capital Social: Est fixé à 10.000 Dh variable.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Berkane le 20/10/2020, sous N°

423/2020, RC n° 7405/20, I.F: 47225183, T.P: 12260329, ICE: 002610026000089.

N° 8829/PA

Sté «MAROUAE MBARKI»

Au capital de 50.000,00 Dh RC: 6971 -IF: 39448621 Siège social: 17 Rue El Gara Hay El Massira Berkane

Suivant au PV du 23/09/2020 de la société «MAROUAE MBARKI» il a été décidé ce qui suit :

Cession des parts sociales: Cession de 250 parts appartenant à Mr ABAD Mohammed au profit de Mr MBARKI Soufiane.

Nouvelle répartition du capital: Par conséquent le capital sera ainsi défini: Mr MBARKI Soufiane devient propriétaire de 500 parts de la société MAROUAE MBARKI.

Changement de la forme juridique de la société d'une société à responsabilité limitée (SARL) à une société à responsabilité limitée à associé unique (SARL AU).

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de la 1ère instance de Berkane le 09/10/2020 sous le N°: 410/2020.

N° 8830/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DARAA -TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE DE RISSANI
CAIDAT SIDI ALI
COMMUNE SIDI ALI

Avis d'examen d'aptitude professionnelle pour l'année 2020

Le Président de la Commune Sidi Ali ;
Avis qu'il sera organisé un examen d'aptitude professionnelle pour l'accès aux Grades suivants selon tableau ci - dessous.

Grade d'origine	Nouveau grade	Date dépôt dossier de candidature	Côte	Date d'examen	Conditions de participations à l'examen
Adjoint Administratif 3 ^e grade	Adjoint Administratif 2 ^e grade	Avant le : 12/11/2020	13%	14/11/2020	Six (06) ans de service dans le grade d'origine au moins à la date au 1 ^{er} examen écrit
Adjoint Technique 3 ^e grade	Adjoint Technique 2 ^e grade				

N° 8831/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة مراكش أسفي
إقليم أسفي
دائرة عيطة
قيادة سيدي عيسى
جماعة سيدي عيسى
مكتب الموارد البشرية

إعلان

يعلم رئيس جماعة سيدي عيسى، إلى علم كافة الموظفين الجماعيين المتوفرين على أقدمية ست (06) سنوات من الخدمة الفعلية في إطارهم الأصلي إلى غاية 12 دجنبر 2020، أنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020، وذلك بمقر جماعة سيدي عيسى حسب ما هو مبين في الجدول التالي:

الإطار الأصلي	الدرجة الممتحن بشأنها	عدد المناصب المتبقية	تاريخ إجراء الاختبارات الكتابية
مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الأولى	1	12 دجنبر 2020
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية	1	
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	2	

فعلى الموظفين الراغبين في المشاركة في هذه الامتحانات، وضع طلبات ترشيحهم بمكتب الضبط بمقر الجماعة قبل تاريخ 01 دجنبر 2020 وهو آخر أجل لقبول الترشيحات.

وبصفة استثنائية، سيتم اعتماد اختبار كتابي واحد (عام أو خاص) لكل امتحان، تاريخ ومكان الاختبارات الشفوية سيعلن عنها بعد الإعلان عن نتائج الاختبارات الكتابية.

N° 8832/PA

MAGHI RETAIL
Société à responsabilité limitée
Capital social : 10.000 Dirhams
Siège social : 131, Bd Anfa – Résidence Azur – Casablanca RC n°464701

1. Aux termes d'un acte sous seing privé à Casablanca en date du 18 Juin 2020 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : MAGHI RETAIL sarl
Objet : vente en ligne
Siège social : Casablanca – 131, Bd Anfa – Résidence Azur

Durée : La durée de la société est fixée à 99 ans
Apports : les associés, ont fait à la présente société un apport en espèces de dix mille Dirhams.

Capital : 10 000 dirhams.
Exercice social : l'année sociale commence le premier janvier et s'achève le 31 décembre.

2. La décision collective des associés, a décidé de nommer Mme Mariam FADILI et Mme Ghita EL MERNISSI en qualité de gérante pour une durée indéterminée.

3. La société a été immatriculée au registre de commerce de Casablanca, le 07 Juillet 2020 sous le n° 738628.

Pour extrait et mention
N° 8833/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture et de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°15 /2020

Le 24 Novembre 2020 à 10 h 30mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale de la Direction Centrale du Département de la jeunesse et des sports, sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel sportifs destinés à la direction du sport.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés - Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ou du site du Ministère (www.mjs.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à 10.000,00 (dix mille dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 557.904,00DH (cinq cent cinquante-sept mille neuf cent quatre dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
a - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
b - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés au plus tard le 24/11/2020 avant 16 H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.

N° 8835/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI

des plis.
d- soit envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 8834/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture et de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°16/2020

Le 25 novembre 2020 à 10h30mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale de l'administration centrale du Département de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN SinaAgdal - Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel de sport pour le sport d'élite destiné à la Direction du Sport en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés - Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ou du site du Ministère (www.mjs.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 25.000,00DH (Vingt-cinq mille dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.422.000,00 DH (un million Quatre cent vingt-deux mille dirhams T.T.C)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
a - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
b - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés au plus tard le 24/11/2020 avant 16 H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.

N° 8835/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI

DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 45/INV/2020

Le 19/11/2020 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de construction de 08 clôtures aux établissements scolaires primaires relevant de la direction provinciale AL HAOUZ (en 04 lots) :

• Lot n° 1 : Travaux de construction de la clôture de l'école centrale OULAD YAHYA et la clôture de l'école centrale SED NFIS ;

• Lot n° 2 : Travaux de construction de la clôture de l'école centrale TAMAZOUSTIE et la clôture de l'école centrale SIDI DAODU ;

• Lot n° 3 : Travaux de construction de la clôture de l'école TAFENTANE (S/S AMEKHLI) et la clôture de l'école ASSAKA (S/S YABORA) ;

• Lot n° 4 : Travaux de construction de la clôture de l'école DHAHRA (S/S LABRIZA) et la clôture de l'école TIMLILIT (S/S AMASSINE).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ-TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 4.000,00 Dhs (Quatre mille Dirhams) POUR CHAQUE LOT.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

• Lot n° 1 : 351 528,00 DHS (Trois cent cinquante et un mille cinq cent vingt-huit Dirhams TTC) ;

• Lot n° 2 : 254 028,00 DHS (Deux cent cinquante-quatre mille vingt-huit Dirhams TTC) ;

• Lot n° 3 : 195 528,00 DHS (Cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-huit Dirhams TTC) ;

• Lot n° 4 : 133 128,00 DHS (Cent trente-trois mille cent vingt-huit Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8836/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI

DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 46/INV/2020

Le 19/11/2020 à 11h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de construction de cinq terrains de sport aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale AL HAOUZ (en 05 lots) :

• Lot n° 1 : Travaux de construction d'un terrain de sport à l'école AL AMAL à la CT TAMESLOHT ;

• Lot n° 2 : Travaux de construction d'un terrain de sport à l'école BOUCHIHA (S/S DAR LAASIRI) à la CT TAMESLOHT ;

• Lot n° 3 : Travaux de construction d'un terrain de sport à l'école AIT MANSOUR à la CT AIT OUIR ;

• Lot n° 4 : Travaux de construction d'un terrain de sport au lycée collégial IBN QAYM ;

• Lot n° 5 : Travaux de construction d'un terrain de sport au lycée TALAT NYAAQOQB.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ-

TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 4.000,00 Dhs (Quatre mille Dirhams) POUR CHAQUE LOT.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

• 133 032,00 Dhs (Cent trente-trois mille trente-deux Dirhams) pour les lots n° 1, 2 et 3 ;

• 249 456,00 Dhs (Deux cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-six Dirhams) pour les lots n° 4 et 5.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que

prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8837/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CERCLE TAMANAR
CAIDAT TIDZI
COMMUNE TIDZI
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N 04/2020

Le 23/11/2020 à 15H00 , Il Sera Procédé Au Siège De La Commune TIDZI, Province d'Essaouira à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour: OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLÔTURE DU SITE DU PUIT ET DU LOCAL TECHNIQUE POUR POMPES D'AEP DU CENTRE DE TIDZI SIS A LA COMMUNE DE TIDZI.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du S.U.E.T.P., il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre Mille dirhams (4000.00 DHS).

L'Estimation des coûts des prestations, établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 225.000,00Dhs(Deux Cent Vingt Cinq mille Dirhams, 00 Cts. Toutes taxes comprises.).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au services de la Commune.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmis par voie électronique du Site des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de Consultation.

N° 8838/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZIT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 26/2020

Le 19/11/2020 à 10h00, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T.L.E de Tizit Avenue Mohamed V Tizit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET : Travaux de réalisation de forages de reconnaissance dans des localités relevant de la province de Tiznit - programme 2020-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat. : http://www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 29.000,00 DHS (Vingt neuf mille dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.936 140,00 Dhs (Un million neuf cent trente six mille cent quarante dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Dossier Technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc
- Pour les concurrents non installés au Maroc

Les concurrents sont tenus de produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises. A cet effet, il est exigé pour le présent appel d'offre ce qui suit :

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGEE	CLASSE MINIMALE
H	H3	2

- Pour les concurrents non installés au Maroc :
- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 8839/PA

Sport



Palmarès de la compétition

Voici le palmarès des clubs qui ont remporté la Coupe de la Confédération africaine de football:

- Ancienne formule**
 1992: Shooting Stars (Nigeria)
 1993: Stella Club Abidjan (Côte d'Ivoire)
 1994: Bendel Insurances (Nigeria)
 1995: ES Sahel (Tunisie)
 1996: Kawkab Marrakech (Maroc)
 1997: Espérance sportive de Tunis (Tunisie)
 1998: CS Sfax (Tunisie)
 1999: ES Sahel (Tunisie)
 2000: JS Kabylie (Algérie)
 2001: JS Kabylie (Algérie)
 2002: JS Kabylie (Algérie)
 2003: Raja Casablanca (Maroc)
- Nouvelle formule**
 2004 : Hearts of Oak (Ghana)
 2005 : AS FAR (Maroc)
 2006 : Étoile du Sahel (Tunisie)
 2007 : CS Sfax (Tunisie)
 2008 : CS Sfax (Tunisie)
 2009 : Stade malien (Mali)
 2010 : FUS Rabat (Maroc)
 2011 : Moghreb Fès (Maroc)
 2012 : AC Léopards (Congo)
 2013 : CS Sfax (Tunisie)
 2014 : Al Ahly (Égypte)
 2015 : Étoile du Sahel (Tunisie)
 2016 : TP Mazembe (RD Congo)
 2017 : TP Mazembe (RD Congo)
 2018: Raja de Casablanca
 2019: Zamalek (Égypte)
 2020: Renaissance de Berkane

Les Berkanis décrochent le Graal

La RSB rejoint le cercle réduit des clubs marocains sacrés sur le plan continental

La Renaissance de Berkane vient d'écrire une seconde ligne dans son palmarès qui commence à prendre forme. Après la consécration nationale en 2018 avec un titre de Coupe du Trône, place à la distinction continentale. Dimanche au Complexe sportif Moulay Abdellah de Rabat, la RSB n'a pas laissé filer l'occasion pour remporter la Coupe de la Confédération CAF au détriment de la formation égyptienne de Pyramids, et ce après avoir plié le sort de cette opposition sur le court score de 1 à 0.

Si, sur le papier, tout prêtait à croire que cette édition serait la bonne pour la RSB après avoir été finaliste malheureuse en 2019 (victoire du Zamalek aux tirs au but), la réalité du terrain a été tout autre. Ce n'était pas gagné d'avance pour les représentants du football national qui avaient fort à faire devant un adversaire au jeu similaire

au leur. Une confrontation musclée entre deux protagonistes qui se disputaient crânement les ballons, produisant un football frôlant les limites du correct, ce qui a poussé l'arbitre camerounais à brandir des cartons et à fermer les yeux sur certains gestes dont le coup de pied de Larbi Naji qui aurait pu coûter cher à ses partenaires.

Comme précité, l'unique réalisation a été l'œuvre de Ioussoufo Dayo à la 15ème minute. But qui a fait beaucoup de bien aux Berkanis qui, tout en laissant la possession du ballon à l'adversaire, se sont créés quelques occasions non concrétisées par Hamada Laachir et Mohcine Lajour.

La seconde période a été à l'image de la première. Le club égyptien, qui courait lui aussi derrière son premier titre majeur, a beau manœuvrer mais sans pouvoir

inquiéter une arrière-garde berkanie qui tenait le coup, orchestrée de main de maître par Zouhir Laaroubi, le keeper qui a gagné le CHAN avec l'EN des locaux, la Ligue des champions avec le Wydad et le voilà qui étoffe son CV personnel par une C2 continentale avec la RSB.

Une Renaissance de Berkane qui rejoint le lot des clubs marocains ayant déjà remporté la Coupe de la CAF, à savoir le Kawkab de Marrakech en 1995, l'ASFAR en 2005, le FUS de Rabat en 2010, le Moghreb de Fès en 2011 et le Raja de Casablanca en 2018.

Finaliste en 2019 et lauréate de l'épreuve en 2020, la RSB retrouvera de nouveau ce concours continental où elle aura à défendre son titre, avec comme autre engagé du football national, le TAS en sa qualité de vainqueur de la dernière édition de la Coupe du Trône.

Mohamed Bouarab

Parcours jusqu'en finale

Voici un aperçu sur le parcours des deux équipes, Pyramids et Renaissance de Berkane, jusqu'en finale.

Tour préliminaire :
 10.08.2019 Le Caire : Pyramids 4-1 Étoile du Congo (Congo)
 25.08.2019 Brazzaville : Étoile du Congo (Congo) 0-1 Pyramids
 Pyramids s'est qualifié sur le score cumulé de 5-1

Premier tour :
 14.09.2019 Le Caire : Pyramids 1-1 CR Belouizdad (Algérie)
 29.09.2019 Alger : CR Belouizdad (Algérie) 0-1 Pyramids
 Pyramids s'est qualifié sur le score cumulé de 2-1

Tour de barrage :
 27.10.2019 Mwanza : Young Africans (Tanzanie) 1-2 Pyramids
 03.11.2019 Le Caire : Pyramids 3-0 Young Africans (Tanzanie)
 Pyramids s'est qualifié sur le score cumulé de 5-1

Phase de groupes :

01.12.2019 Enugu : Enugu Rangers (Nigeria) 1-3 Pyramids
 08.12.2019 Le Caire : Pyramids 6-0 Nouadhibou (Mauritanie)
 29.12.2019 Alexandrie : Al Masry (Égypte) 1-2 Pyramids
 12.01.2020 Le Caire : Pyramids 2-0 Al Masry (Égypte)
 26.01.2020 Le Caire : Pyramids 0-1 Enugu Rangers (Nigeria)
 02.02.2020 Mauritanie : Nouadhibou 0-1 Pyramids
 Pyramids a terminé en tête du Groupe A : G 5, N 0, P 1, BM 14, BC 3

Quarts de finale :
 01.03.2020 Lusaka : Zanaco (Zambie) 0-3 Pyramids
 08.03.2020 Le Caire : Pyramids 0-1 Zanaco (Zambie)
 Pyramids s'est qualifié sur le score cumulé de 3-1
Demi-finale :
 20.10.2020 Casablanca : Pyramids 2-0 Horya (Guinée)

Parcours jusqu'en finale :

Pyramids a disputé 15 matches dont 12 victoires, 1 nul et 2 défaites. Ils ont inscrit 31 buts et concédé 7.

RS Berkane (Maroc)

Tour préliminaire :
Exempté
Premier tour :
 14.09.2019 Obuasi : Ashanti Gold (Ghana) 3-2 RS Berkane
 28.09.2019 Berkane : RS Berkane 2-0 Ashanti Gold (Ghana)
 RS Berkane s'est qualifiée sur le score cumulé de 4-3

Tour de barrage :
 27.10.2019 Antananarivo : FOSA Juniors (Madagascar) 2-0 RS Berkane
 03.11.2019 Berkane : RS Berkane 5-0 FOSA Juniors (Madagascar)
 RS Berkane s'est qualifiée sur le score cumulé de 5-2
Phase de groupes :
 01.12.2019 Berkane : RS Berkane 3-0 ESAE (Bénin)

08.12.2019 Lusaka : Zanaco (Zambie) 1-1 RS Berkane
 29.12.2019 Berkane : RS Berkane 3-0 DC Motema Pembe (RD Congo)
 12.01.2020 Kinshasa : DC Motema Pembe (RD Congo) 1-0 RS Berkane
 26.01.2020 Porto Novo : ESAE (Bénin) 1-5 RS Berkane
 02.02.2020 Berkane : RS Berkane 1-1 Zanaco
 RS Berkane a terminé en tête du Groupe C : G 3, N 2, P 1, BM 13, BC 4

Quarts de finale :
 01.03.2020 Suez : Al Masry (Égypte) 2-2 RS Berkane
 08.03.2020 Berkane : RS Berkane 1-0 Al Masry (Égypte)
 RS Berkane s'est qualifiée sur le score cumulé de 3-2

Demi-finale :
 19.10.2020 Rabat : RS Berkane 2-1 Hassania Agadir (Maroc)
Parcours jusqu'en Finale :
 RS Berkane a disputé 13 matches dont 7 victoires, 3 nuls et 3 défaites. Ils ont inscrit 27 buts pour 12 concédés.

Zrida et Haddad testés négatifs

Bonne nouvelle au Raja en attendant d'autres. Les joueurs Mohamed Zrida et Ilias El Haddad se sont rétablis du Covid suite au test de dépistage effectué par le club dimanche dernier.

Un autre test devrait avoir lieu aujourd'hui pour déterminer l'état de santé des autres joueurs (15) contaminés par le coronavirus.

A noter que le Raja une fois au Caire devra subir un autre test, vendredi prochain, 48 heures avant le match retour de la demi-finale de la Ligue des champions, face au club égyptien du Zamalek.

Lors du match aller disputé au Complexe Mohammed V de Casablanca, le Raja s'était incliné sur le score de 1 à 0, but de l'international marocain Achraf Bencharki.

Hicham Al Aroui débarque à l'OCS

L'Olympique Club de Safi (OCS) a annoncé avoir conclu un contrat d'une saison renouvelable avec le joueur Hicham Al Aroui, en provenance du Rapide Club Oued Zem (RCOZ).

Al Aroui renforcera les rangs du club safiot lors de la saison prochaine et portera le maillot n° 10 qui appartenait à la star et capitaine de l'équipe Mohamed El Mourabit, qui a rejoint le Chabab de Mohammédia (SCCM), précise

l'OCS dans un communiqué.

Né le 11 janvier 1990, Hicham Al Aroui a porté les couleurs du Kénitra Athlétic Club (KAC), du FUS de Rabat et du RCOZ où il a brillé au cours des dernières saisons.

Par ailleurs, le club safiot a annoncé la signature d'un contrat de deux ans avec Youssef Achami pour occuper le poste d'adjoint de l'entraîneur de l'équipe, Abdelhadi Sektioui.

Orpheline de Ronaldo, la Juve concède un nouveau nul



Sans Ronaldo, absent des deux derniers matches de Serie A car positif au Covid, la Juventus n'y arrive plus: le champion d'Italie a concédé contre Vérone son deuxième match nul de suite (1-1) en championnat, dimanche pour la 6e journée, et reste 5e au classement.

L'équipe d'Andrea Pirlo, qui jouait en rose, a été souvent ternie dans cette rencontre, contre une équipe de Vérone qui avait déjà battu la "Vieille Dame" lors de leur précédente confrontation le 8 février lors de la 23e journée de Serie A la saison dernière.

En 1ère période, malgré les efforts de Cuadrado, le plus remuant des Turinois, les locaux n'ont pas réussi à tromper la défense véronaise -- la deuxième d'Italie après ce match avec 2 buts encaissés--.

Et ce qui devait arriver arriva: l'ouverture du score à l'heure de jeu par le Hellas Vérone, traduisant leur domination en début de seconde période: Zaccagnì, d'un petit extérieur du pied, démarquait intelligemment dans la surface Favilli, entré 5 minutes plus tôt, qui trompait du gauche Szczesny.

Piqués au vif, les Turinois ont vivement réagi

et égalisé à la 78e minute par Kulusevski, entré un peu plus tôt: le jeune attaquant suédois, après avoir manœuvré côté gauche le défenseur Faraoni, trompait Silvestri d'une belle frappe enroulée du gauche.

A sa décharge, la Juve, qui a multiplié en vain les occasions en fin de match, a joué de malchance: deux de ses frappes, décochées par Cuadrado (41e) et Dybala (76e), se sont écrasées sur la transversale.

Maigre consolation pour la formation turinoise: elle demeure avec l'AC Milan, qui devait jouer hier en clôture de cette journée, la seule invaincue de Serie A.

Auparavant dans la journée, Naples est allé gagner à Benevento (2-1) pour se hisser à la deuxième place, et Florence a renoué avec le succès en battant l'Udinese 3-2.

Le derby de la Campanie a été marqué par les performances des frères Insigne, tous deux buteurs.

Roberto Insigne (26 ans) a été le premier à se mettre en évidence en permettant à Benevento d'ouvrir le score d'une puissante frappe sous la barre (30e).

Mais son grand frère et capitaine de Naples, Lorenzo Insigne (29 ans) a égalisé d'un superbe tir enroulé du pied gauche (60e).

Tout juste entrés en jeu, l'ailier Matteo Politano et Andrea Petagna ont bien combiné permettant à l'attaquant de donner l'avantage au Napoli sept minutes plus tard.

Seul point noir pour l'équipe de Gennaro Gattuso, la sortie sur blessure de Tiémoué Ba-

kayoko touché à un genou.

De son côté, la Fiorentina a retrouvé le chemin de la victoire après un nul et deux défaites.

Privés de Ribéry (37 ans) blessé à une cheville, les Toscans ont pu compter sur Castrovilli (23 ans) auteur d'un doublé.

L'international espoir italien a ouvert le score en reprenant un centre de Cristiano Biraghi (11e) puis s'est mué en passeur en centrant pour le défenseur Milenkovic resté aux avant-postes (22e).

D'une belle frappe dans la lucarne (51e), Castrovilli a inscrit son 4e but de la saison.

Okaka (de la tête aux 43e et 86e) a permis aux Frioulans de réduire le score.

Lundi soir en clôture de cette 5e journée, l'AC Milan, leader, devait recevoir la Roma.

Ligue des champions

Ci-dessous le programme des matches programmés ce soir de la deuxième journée de la phase de poules de la Ligue des champions :

Mardi à 18h55

Lokomotiv Moscou-Bayern
Chakhtar-Inter Milan

Mardi à 21h00

Olympique Marseille-Manchester City
Liverpool-Midtjylland
Mönchengladbach-Real Madrid
Atletico Madrid-RB Salzburg
Porto-Olympiacos
Atalanta-Ajax

Geoghegan Hart s'adjuge le Giro

Le jeune Britannique Tao Geoghegan Hart, 25 ans, est sorti vainqueur de son duel avec l'Australien Jai Hindley dans le contre-la-montre final du Giro, dimanche à Milan, pour 39 secondes, et a donc remporté son premier grand Tour.

Ayant parfaitement suppléé les absences ou défaillances des leaders de l'équipe Ineos, Geoghegan Hart est même monté dimanche, pour la première fois de sa carrière, sur le podium d'un grand tour. Comme ses suivants du Giro, Hindley et le Néerlandais Wilco Kelderman, deux coureurs de la même équipe (Sunweb).

Le match a été plié assez vite. L'écart (22 sec après 10 km) a vite grandi entre Geoghegan Hart, tirant un développement important, et Hindley, manquant de puissance sur un parcel parcours (15,7 km) idéal pour les gros rouleurs, du type du champion du monde du contre-la-montre, l'Italien Filippo Ganna, qui a dominé les trois chronos de l'épreuve.

Hindley, parti avec le maillot rose grâce à un avantage de 86 centièmes de seconde sur Geoghegan Hart, n'a pu renverser les pronostics fa-

vorables au représentant de l'équipe la plus riche du peloton.

Un symbole ? Au soir de l'étape de Strestières samedi, Geoghegan Hart a pris place dans un hélicoptère affrété par sa formation, quand Hindley a rejoint la métropole milanaise par la route.

Pour l'anecdote, les deux se sont ensuite retrouvés dans des hôtels voisins, dans la banlieue de Milan, et ont effectué à quelques instants d'intervalle la reconnaissance du parcours dimanche matin, sous un ciel gris allant de pair avec la curiosité polie des spectateurs.

Des cinq favoris au départ, le 3 octobre en Sicile, aucun n'est sur le podium à Milan, quelque 3.500 kilomètres plus loin. A cause du Covid-19 (Simon Yates, Seven Kruijswijk), d'une chute provoquée par un bidon roulant sur la route (Geraint Thomas), des limites du moment ou de l'âge pour le Danois Jakob Fuglsang, 6e finalement, et l'Italien Vincenzo Nibali, 7e.

"Il y a un changement de génération, c'est clair", a soupiré Nibali, habitué des podiums (six fois !) au Giro durant la décennie précédente. Est-ce lié à la saison 2020 chamboulée par le corona-

virus et propice aux qualités d'adaptation des plus jeunes ? La pandémie a probablement accéléré le phénomène et le constat est là: les jeunes se sont emparés du Tour (Bernal en 2019, Pogacar en 2020) et, désormais, du Giro.

Venus sur ce Giro automnal dans un rôle de lieutenants, Geoghegan Hart et Hindley sont devenus leaders d'équipes au fil des étapes. Le Londonien arrive à point nommé pour devenir le porte-drapeau du cyclisme britannique aux stars vieillissantes (35 ans pour Chris Froome, 34 ans pour Geraint Thomas). L'Australien incarne l'émergence de nouveaux talents à côté de deux coureurs de 22 ans qui ont éclaboussé les deux derniers grands tours, son coéquipier suisse Marc Hirschi en France, le Portugais Joao Almeida en Italie (15 jours en rose et 4e au classement final).

Ces coureurs, seulement connus des experts en début d'année, ont détrôné les anciens au prix de performances de haut niveau. Les données évoquent de façon générale une sensible élévation du niveau, tant au Tour de France qu'au Giro.

Pour les entraîneurs, l'atypique saison 2020

donne matière à réflexion pour la suite, en ce qui concerne la préparation d'un rendez-vous majeur. Geoghegan Hart avait derrière lui 17 jours de course depuis la reprise des compétitions, Hindley à peine 15 jours.

A rebours des pronostics généralement pessimistes, dans un contexte général de forte augmentation des cas de Covid-19 en Europe, le Giro le plus tardif de l'histoire est allé jusqu'à son terme. Quitte à arriver à Milan sans public, interdit d'accès au Duomo, au coeur de la cité lombarde, comme le Tour de France l'a fait le mois dernier à plusieurs reprises.

"Le Giro a respecté toutes les règles. Rejoindre l'arrivée à Milan est une grande victoire pour un pays qui a donné la preuve, à travers un événement sportif, qu'on pouvait aller de l'avant, malgré la Covid", s'est réjoui le directeur du Giro Mauro Vegni.

Pier Bergonzi, l'un des directeurs de la Gazzetta dello Sport, journal organisateur du Tour d'Italie, a renchéri: "Dans un pays en proie à une pandémie galopante, cela n'est pas loin du miracle".

Les meilleurs conseils pour reprendre l'exercice après une longue pause

Que ce soit en raison d'une blessure, d'une maladie, de la fermeture des gymnases pendant le confinement ou l'état d'urgence sanitaire, ou tout simplement d'une période de travail intense, il existe de nombreuses raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas faire d'exercice pendant un certain temps. Mais si vous envisagez de reprendre votre programme de remise en forme après une longue pause, il y a quelques éléments à prendre en compte avant de commencer.

Assurez-vous d'abord que vous êtes dans le bon état d'esprit.

«Reprendre l'exercice après une longue pause peut être très difficile, tant physiquement que psychologiquement, a déclaré à Cover Media Jemma Thomas, coach et fondatrice du Jemmas Health Hub. Le plus difficile est souvent de se mettre dans l'ambiance».

Voici les principaux conseils de Jemma sur le retour à l'exercice après une longue pause :

1. Ne vous culpabilisez pas. Allez-y à votre propre rythme, rappelez-vous que chacun est différent, alors ne vous précipitez pas. Fixez-vous chaque semaine de petits objectifs réalisables pour que votre corps puisse à nouveau bouger.

2. Adoptez un bon état d'esprit



et évitez les messages intimidants des réseaux sociaux qui peuvent vous donner des complexes. Ne suivez que les personnes qui peuvent vous offrir de véritables conseils et un soutien, et ne vous comparez jamais aux autres.

3. Écoutez votre corps. Lorsque vous recommencez à faire

de l'exercice, il est important de reconnaître les douleurs et les maux éventuels. Si cela ne va pas, arrêtez, ou si vous pouvez vous en sortir et que tout va bien, alors faites-le. C'est vous qui connaissez le mieux votre corps !

4. Étirements. Je ne saurais trop insister sur la nécessité de s'étirer

avant et après l'exercice, que vous fassiez régulièrement de l'exercice ou que vous recommenciez tout juste. Le fait de s'assurer que vous êtes bien échauffé fait une grande différence dans la façon dont vous vous sentez le lendemain.

5. Ne vous pesez pas. Le poids est souvent sans importance. La

forme physique dépend de ce que vous ressentez, tant mentalement que physiquement. Il y a aussi beaucoup de choses qui influent sur notre poids : les changements hormonaux, notre quantité de sommeil, ce que nous avons mangé et bu la veille, alors ne laissez pas la balance être le marqueur du succès.

6. Intégrez l'exercice physique dans votre vie quotidienne. La plupart d'entre nous travaillent à la maison et nos trajets sont donc limités, mais pourquoi ne pas marcher jusqu'aux magasins plutôt que de prendre la voiture ? Ou passez un peu de temps en famille à faire des exercices sympathiques comme une promenade à vélo. Si vous intégrez l'exercice dans votre routine quotidienne, vous vous mettrez progressivement en forme sans même vous en rendre compte.

7. Ne le faites pas seul. Faire de l'exercice avec d'autres personnes, que ce soit en face à face ou en ligne, peut faire toute la différence. Pendant la période de fermeture, The Hub a connu une augmentation de 50 % de ses membres, car les gens cherchaient des moyens de s'entraîner en ligne, en groupe. Vous vous sentez responsable de votre entraînement, moins isolé et soutenu lorsque vous postez et partagez vos inquiétudes et vos succès.

Jarret de veau aux olives concassées



4 tranches de jarret de veau de 250 g
30 g de farine
5 cl d'huile
100 g d'oignon émincé en lamelles
2 gousses d'ail écrasées
1 grosse pincée de gingembre
3 tomates pelées et épépinées
250 g d'olives vertes dénoyautées et concassées
1 cuillère à soupe de jus de citron
Sel
Piment doux

Fariner les tranches de jarret. Dans une grande cocotte, mettre l'huile à chauffer. Y colorer de chaque côté la

viande. Ajouter les oignons et l'ail écrasés. Couper la chair des tomates en petits dés et les ajouter à la viande. Assaisonner de sel fin, de piment doux et de gingembre. Mouiller la viande avec l'eau ou du bouillon à hauteur des morceaux. Laisser cuire à feu doux 50 à 60 minutes selon la nature de la viande. Les jarrets doivent être cuits et la sauce réduite. Retirer les morceaux et les garder au chaud sur le plat de service. Ajouter les olives à la sauce, la coriandre et le jus de citron. Porter quelques minutes à ébullition. Napper la viande de cette sauce.

Une multitude de microplastiques dans les biberons

Un bébé avale chaque jour en moyenne plus d'un million de microparticules de plastique détachées de son biberon, selon une étude publiée lundi qui suggère quelques gestes pour réduire cette ingestion dont l'impact sur la santé n'est pas connu.

Les auteurs de l'étude parue dans la revue Nature Food ont exposé chacun des modèles les plus vendus de biberons en polypropylène à la procédure de préparation recommandée par l'Organisation mondiale de la santé : stérilisation du biberon, puis préparation du lait maternisé avec une eau chauffée à 70°C, pour éliminer d'éventuelles bactéries dangereuses.

Résultat : certains biberons libèrent jusqu'à 16 millions de microplastiques par litre et la température joue un rôle important.

Ainsi, si l'eau pour préparer le lait est chauffée à 95°C, la quantité peut monter jusqu'à 55 millions par litre ; et descendre à un peu plus d'un demi-million avec une eau à 25°C.

Un bébé de 12 mois avale ainsi chaque jour en moyenne 1,5 million de microplastiques, selon les chercheurs qui se sont basés notamment sur les chiffres de vente de biberons et le volume de lait ingéré par jour dans 48 pays.

L'exposition quotidienne est plus forte dans les pays développés où l'allaitement est moins important : 2,3 millions en Amérique du Nord, 2,6 millions en Europe.

«La dernière chose que nous voulons est d'alarmer excessivement les parents, d'autant plus que nous n'avons pas suffisamment d'informations sur les conséquences potentielles des microplastiques sur la santé des bébés», a commenté l'un des auteurs, John Boland.

Certaines études montrent l'ampleur de la contamination de l'alimentation par les microplastiques — WWF a notamment estimé qu'un individu moyen ingère jusqu'à 5 grammes de plastique chaque semaine, soit le poids d'une carte de crédit.

Mais les données manquent sur l'impact sanitaire de cette ingestion elle-même ou les risques chimiques liés aux additifs éventuels.

«Il est très possible que (les particules) passent simplement très vite à travers le corps», a noté Oliver Jones, professeur à l'Université RMIT de Melbourne qui n'a pas participé à l'étude, cité par l'organisme Science Media Centre.

Malgré tout, les auteurs font des recommandations pour limiter l'exposition des bébés : rincer les biberons trois fois à l'eau stérilisée froide après stérilisation, préparer la poudre de lait dans un récipient pas en plastique avant de verser le liquide refroidi dans le biberon, ne pas trop secouer le biberon, ne pas le mettre au micro-onde.

Et pour faire chauffer l'eau, ne pas utiliser de bouilloire électrique en plastique qui libère «un nombre similaire de microplastiques».

L'étude ne s'est pas penchée sur les biberons en verre qui certes «ne libèrent pas de particules», mais sont «lourds et cassables» et restent marginaux sur le marché, notent les auteurs.

Vu l'utilisation généralisée des modèles en plastique, «étudier le devenir et le transport des microplastiques à travers l'organisme est notre prochaine étape», ont-ils indiqué à l'AFP, précisant vouloir s'attacher aux questions d'immunologie et de biochimie liées à l'ingestion de micro, voire nanoparticules de plastiques.